

## Aperçu des fonds

Fonds de Placement Garanti  
(FPG) Manuvie

Fonds de Placement Garanti  
*perspective* (FPG *perspective*) Manuvie

En vigueur le 6 décembre 2024

Rendements au 31 décembre 2023

Le présent contrat FPG et FPG *perspective* ne peut plus être souscrit depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat FPG ou FPG *perspective* existant.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers («Manuvie») est l'émetteur des contrats d'assurance FPG Manuvie et FPG Perspective Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

# Quoi de neuf pour les contrats FPG et les FPG *Perspective*?

## Modification de la cote de risque

À compter du **26 juillet 2024**, le fonds suivant a connu un changement de cote de risque :

Nom du fonds	Cote de risque antérieure	Nouvelle cote de risque
FPG équilibré Sélect Invesco Manuvie	Faible à moyen	Moyen

## Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

1. **Nom du fonds** : Nom complet du fonds qui apparaît dans votre contrat.
2. **Fonds offert depuis** : Date depuis laquelle le fonds est offert aux souscripteurs d'un contrat. C'est également la date à partir de laquelle nous déterminons le rendement du fonds.
3. **Date d'établissement** : Date depuis laquelle le fonds peut être souscrit dans le cadre d'autres produits de fonds distincts de Manuvie. Cette date peut être antérieure à la date indiquée à la rubrique Fonds offert depuis, car le fonds pourrait avoir été offert dans le cadre d'un autre contrat à fonds distincts de Manuvie.
4. **Gestionnaire de fonds/gestionnaire de fonds sous-jacent** : Nom de la société de gestion de fonds responsable de la gestion du fonds ou du fonds sous-jacent.
5. **Nombre total d'unités en circulation** : Nombre total d'unités en circulation de toutes les catégories du fonds.
6. **Valeur totale du fonds** : Valeur marchande totale de l'actif de l'ensemble des catégories du fonds.
7. **Rotation du portefeuille** : Expression de la fréquence à laquelle les éléments d'actif du fonds sont achetés et vendus. Un taux de rotation de 100 % signifie que la totalité des titres composant le portefeuille du fonds est achetée et vendue au cours de l'année.
8. **Option de garantie** : Cette section présente les options de garantie offertes dans le cadre du contrat.
9. **Placement minimum** : Montant du dépôt initial minimum.
10. **Ratio des frais de gestion (RFG)** : Le RFG comprend l'ensemble des coûts engagés par le fonds distinct, notamment les frais de gestion, le coût de l'assurance, les frais d'exploitation et les taxes de vente applicables. Les frais ne sont pas dédoublés entre le fonds et ses placements sous-jacents (fonds en gestion commune, fiducies d'investissement à participation unitaire, fonds communs de placement ou autres fonds de placement). Si le fonds a été lancé après la date de calcul du rendement, le RFG est approximatif pour l'année en cours et peut être modifié.
11. **Frais de gestion** : Les frais de gestion d'un fonds sont calculés et comptabilisés quotidiennement et payés à Manuvie pour la gestion du fonds et le coût des garanties. Vous ne payez pas directement les frais de gestion, car ils sont pris en charge par le fonds.
12. **Valeur liquidative par part** : Valeur de chaque unité du fonds à la date indiquée. Valeur marchande totale de l'actif du fonds moins le passif, divisée par le nombre d'unités en circulation.
13. **Nombres d'unités en circulation** : Nombre total d'unités en circulation pour l'option de frais de souscription.
14. **Dans quoi le fonds investit-il?**
  - **Fonds sous-jacent** : Les placements sous-jacents du fonds peuvent être des unités de fonds en gestion commune, de fiducies d'investissement à participation unitaire, de fonds communs de placement ou d'autres fonds de placement. Chaque fois qu'un fonds fait l'objet d'une opération (par exemple un dépôt ou un retrait), Manuvie souscrit ou présente au rachat des parts du fonds sous-jacent visé. Par exemple, si vous souscrivez des unités du Fonds distinct d'obligations Manuvie, ce fonds souscrit des parts du Fonds commun d'obligations Manuvie sous-jacent. Outre son placement sous-jacent, chaque fonds peut aussi comprendre un pourcentage minime de liquidités. Nous avons opté pour la stratégie de placement via un autre fonds dans le but d'obtenir un rendement comparable à celui du fonds sous-jacent.
  - **Dix principaux titres** :  
Cette liste présente les 10 principaux placements du fonds ou du fonds sous-jacent. La liste est présentée en ordre décroissant, en commençant par les placements ayant la pondération la plus élevée. Le portefeuille faisant constamment l'objet d'opérations, sa composition peut varier. Le nombre total de placements compris dans le fonds (sous-jacent) est indiqué dans le bas de cette section. Pour connaître les renseignements à jour sur la composition des fonds, consultez le site [www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca).
  - **Répartition des placements** : Ce diagramme circulaire représente la répartition du portefeuille de placements du fonds par type de placement.
15. **Y a-t-il des garanties?** Cet énoncé indique que le contrat est assorti de garanties.
16. **À qui ce fonds est-il destiné?** Description générale du type d'épargnant auquel le fonds est susceptible de convenir.

## Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

### 17. Quel a été le rendement du fonds?

- **Rendement moyen** : Ce graphique indique la valeur d'un placement de 1 000 \$ dans le fonds lorsque l'option de garantie de base est choisie ainsi que le rendement annuel moyen exprimé en pourcentage pour les années indiquées. Dans le cas des fonds ayant moins d'un an d'existence, ce graphique est absent puisque l'historique des fonds est insuffisant.
- **Rendements annuels** : Ce graphique indique le rendement annuel du fonds. Chaque barre exprime, en pourcentage, l'évolution jusqu'au 31 décembre d'un placement effectué le 1er janvier de la même année. En raison de données insuffisantes, aucun graphique n'est fourni pour les fonds qui existent depuis moins d'un an.

**18. Quel est le degré de risque?** Le degré de risque d'un fonds indique la volatilité de ses rendements mensuels. Un fonds ayant un degré de risque élevé est caractérisé par une plus grande variabilité de ses rendements mensuels qu'un fonds présentant un degré de risque faible. Bien qu'un fonds risqué soit plus volatil à court terme, il dégage généralement à long terme (10 ans ou plus) un rendement plus élevé qu'un fonds peu risqué. Habituellement, si vous recherchez un rendement supérieur pour vos placements, vous devez assumer un risque plus grand. C'est cette plus-value que recherchent les épargnants qui acceptent de s'exposer au degré de risque plus élevé que présentent les fonds volatils. Vous pouvez déterminer quels placements conviennent le mieux à votre stratégie en examinant le degré de risque global de chaque fonds de placement.

**19. Combien cela coûte-t-il?** Ce tableau présente les frais qu'il en coûte pour souscrire, détenir ou vendre des unités d'un fonds.

- **Frais de retrait** : Indique le pourcentage qui est à votre charge selon l'option de frais choisie et en indique le fonctionnement.
- **Frais d'administration** : Explique le RFG relatif au fonds ainsi que les frais applicables selon les options de garantie choisies.
- **Taux des frais par fonds (n'est affiché que s'il s'applique)** : Autres frais liés aux garanties applicables à des produits ou à des séries en particulier.
- **Commission de suivi** : Décrit les commissions de suivi qui sont versées à votre conseiller.

**20. Que se passe-t-il si je change d'idée?** Cette section fournit des précisions sur les moments où vous pouvez changer d'avis et sur les mesures à prendre dans ce cas.

**21. Objectif et stratégie** : Cette section décrit l'objectif et la stratégie de placement du fonds distinct. Pour les fonds distincts qui investissent directement dans un fonds sous-jacent, veuillez consulter le prospectus du fonds sous-jacent (fourni sur demande) qui vous renseignera sur l'objectif et la stratégie du fonds sous-jacent.

**22. Renseignements relatifs aux options de frais Élite, Catégorie F, Frais pour services professionnels et Platine** : Certains produits peuvent comporter d'autres options de frais qui prévoient des frais réduits. Ces options de frais figureront dans cette section, qui présentera les renseignements sur les fonds qui diffèrent des options de frais standard du fonds (indiqués aux pages 1 et 2).

# Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## 1 FPG Sélect d'obligations Manuvie

### Bref aperçu

2 **Fonds offert depuis:** octobre 2010 4 **Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée 6 **Valeur totale du fonds:** 185 627 348 \$  
 3 **Date d'établissement:** octobre 2010 5 **Nombre total d'unités en circulation:** 16 718 581 7 **Rotation du portefeuille:** 8,17 %

8 Option de garantie 9	Placement minimum (\$) 10	RFG (%) 11	Frais de gestion (%) 12	Valeur liquidative par part (\$) 13	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus	2 500	2,11	1,62	11,7906	1 868 672
RevenuPlus	25 000	2,12	1,62	11,0970	106 010
SuccessionPlus	10 000	2,11	1,62	11,7906	381 764

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Élite, reportez-vous à la page 3.

## 14 Dans quoi le fonds investit-il?

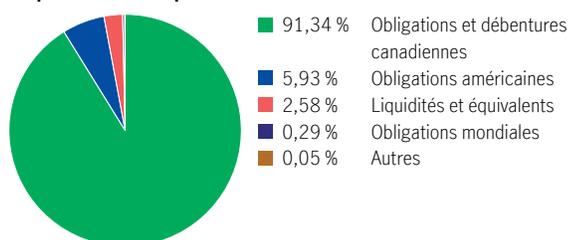
Ce fonds distinct investit dans le Fonds obligations Manuvie. Le fonds commun sous-jacent investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Province de l'Ontario, 2,6 %, 2025-06-02	6,33 %
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2048-12-01	5,32 %
Gouv. du Canada, 2,25 %, 2029-06-01	1,60 %
Fid. Can pour l'hab. No 1, 2,35 %, 2027-06-15	1,49 %
Province de l'Ontario, 2,9 %, 2049-06-02	1,48 %
Province de Québec, 3,5 %, 2045-12-01	1,36 %
Province de l'Ontario, 0,027 %, 2029-06-02	1,23 %
Province de l'Ontario, 2,3 %, 2024-09-08	1,11 %
Gouv. du Canada, 3,5 %, 2045-12-01	1,04 %
Trésor des États-Unis, 2,625 %, 2029-02-15	1,02 %
<b>Total</b>	<b>21,98 %</b>

Total des placements : 448

### Répartition des placements



## 17 Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

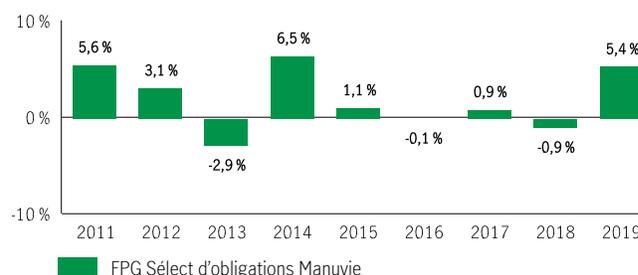
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 18 octobre 2010, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 179,06 \$ au 31 décembre 2019. Ce montant correspond à une moyenne de 1,81 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

## 15 Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

## 18 Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## 16 À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

# Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

19

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR)	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 5,50 % moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,5 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Frais modérés	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 2,50 % moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 1,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Sans frais	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission pouvant atteindre 3%. Si vous vendez des unités du Fonds au cours des 4 premières années suivant la souscription, votre conseiller en titre actuel du contrat pourrait avoir à remettre une partie de la commission à Manuvie.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 1. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,11	1,62	—
RevenuPlus	2,12	1,62	0,55
SuccessionPlus	2,11	1,62	0,25

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

20

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

# Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

## 21 Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez vous reporter au Prospectus du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à obtenir le plus haut niveau de revenu compatible avec la préservation du capital et une certaine plus-value en investissant principalement dans des obligations et des débetures d'échéances diverses émises ou garanties par les gouvernements ou des sociétés fédéraux, provinciaux ou municipaux.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## 22 Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie et Frais modérés, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus	1 000 000	1,54	1,24	12,3835	110 030
RevenuPlus	1 000 000	1,62	1,33	11,5308	11
SuccessionPlus	1 000 000	1,54	1,24	12,3835	39 201

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus	2 500	1,29	0,95	12,4170	24 938
RevenuPlus	25 000	1,29	1,13	11,6586	11
SuccessionPlus	10 000	1,29	0,95	12,4170	—

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6  
www.gpmanuvie.ca  
1-800-355-6776 Québec et service en français  
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Portefeuille Équilibré Simplicité Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: décembre 2000

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 137 533 762 \$

Date d'établissement: janvier 1999

Nombre total d'unités en circulation: 6 258 161

Rotation du portefeuille: 18,16 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,20	2,15	22,3160	461 874
FPG série 2	2 500	2,87	2,15	22,3889	1 408 297
FPG Perspective série 1	2 500	3,19	2,15	23,2446	1 300 152
FPG Perspective série 2	2 500	2,87	2,15	22,3889	2 006 418

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

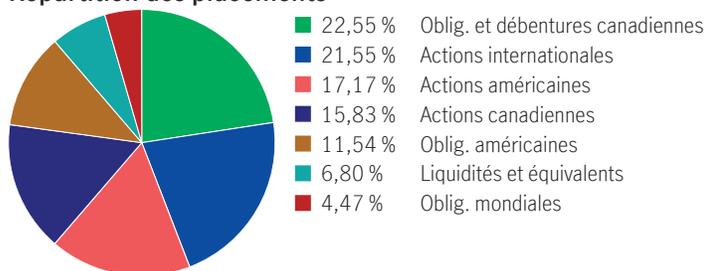
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de FNB, de fonds communs de placement et de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions canadiennes et de placements à revenu fixe canadiens.

#### Dix principaux titres

Fonds d'obligations canadiennes Manuvie	19,43 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	13,04 %
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	6,46 %
Fonds d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie	5,41 %
Fonds de placement international Manuvie	5,09 %
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	4,57 %
Fonds d'actions fondamental Manuvie	4,29 %
FNB de dividendes internationaux intelligents Manuvie	4,28 %
Fonds de placements canadiens Manuvie	4,26 %
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	4,21 %
<b>Total</b>	<b>71,04 %</b>

Total des placements : 20

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

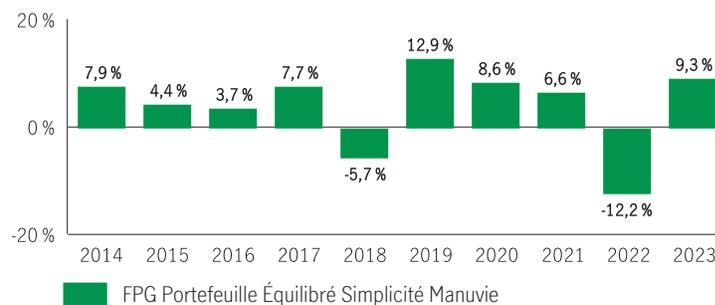
#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 486,10 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,04 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

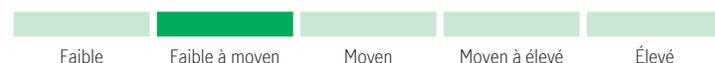
Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,20	2,15
FPG série 2	2,87	2,15
FPG Perspective série 1	3,19	2,15
FPG Perspective série 2	2,87	2,15

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Portefeuille vise une croissance à long terme compatible avec la préservation du capital. Le Portefeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif qui investit dans d'autres fonds communs que nous gérons (les « fonds sous-jacents »), principalement des fonds d'actions et de titres à revenu fixe canadiens. Le Portefeuille peut également investir dans des fonds d'actions étrangères et des fonds du marché monétaire, dans les limites autorisées. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du portefeuille dans des liquidités s'il estime que les conditions du marché le justifient.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Portefeuille Équilibré Simplicité Manuvie (sans frais)

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2010

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 137 533 762 \$

Date d'établissement: janvier 1999

Nombre total d'unités en circulation: 6 258 161

Rotation du portefeuille: 18,16 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG Perspective série 2	2 500	1,69	0,19	20,1110	2 006 418

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

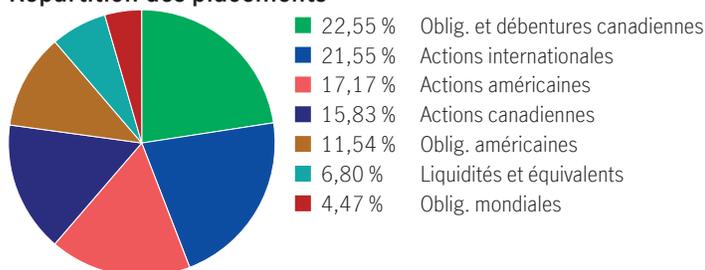
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de FNB, de fonds communs de placement et de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions canadiennes et de placements à revenu fixe canadiens.

### Dix principaux titres

Fonds d'obligations canadiennes Manuvie	19,43 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	13,04 %
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	6,46 %
Fonds d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie	5,41 %
Fonds de placement international Manuvie	5,09 %
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	4,57 %
Fonds d'actions fondamental Manuvie	4,29 %
FNB de dividendes internationaux intelligents Manuvie	4,28 %
Fonds de placements canadiens Manuvie	4,26 %
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	4,21 %
<b>Total</b>	<b>71,04 %</b>

Total des placements : 20

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

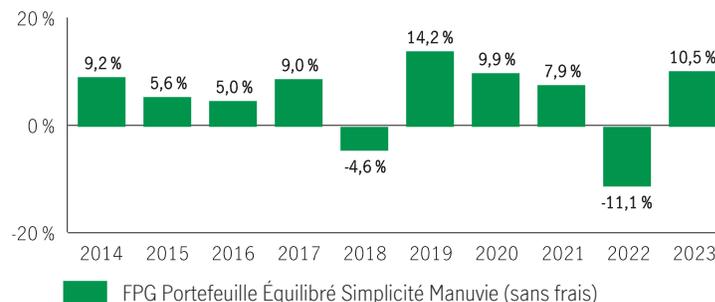
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 672,77 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,28 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Sans frais	Vous ne payez rien.	Aucuns frais de souscription ne seront facturés et aucune commission à la souscription ne sera versée à l'égard des sommes investies dans ce fonds.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG <i>Perspective</i> série 2	1,69	0,19

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Portefeuille vise une croissance à long terme compatible avec la préservation du capital. Le Portefeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif qui investit dans d'autres fonds communs que nous gérons (les « fonds sous-jacents »), principalement des fonds d'actions et de titres à revenu fixe canadiens. Le Portefeuille peut également investir dans des fonds d'actions étrangères et des fonds du marché monétaire, dans les limites autorisées. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du portefeuille dans des liquidités s'il estime que les conditions du marché le justifient.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Portefeuille Sécuritaire Simplicité Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: décembre 2000

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 22 235 411 \$

Date d'établissement: janvier 1999

Nombre total d'unités en circulation: 1 304 729

Rotation du portefeuille: 15,09 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	2,79	1,70	16,7511	38 704
FPG série 2	2 500	2,44	1,70	17,9786	356 079
FPG Perspective série 1	2 500	2,76	1,70	17,8392	200 042
FPG Perspective série 2	2 500	2,44	1,70	17,9786	282 431

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

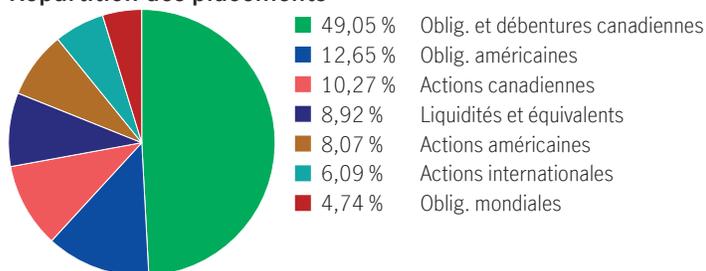
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement et de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des fonds de titres canadiens à revenu fixe et du marché monétaire.

#### Dix principaux titres

Fonds d'obligations canadiennes Manuvie	32,51 %
Fonds d'obligations univers canadien Manuvie	17,38 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	13,03 %
FNB ingénieurs d'obligations à court terme Manuvie	5,03 %
Catégorie d'actions mondiales Manuvie	4,89 %
Fonds de dividendes mondiaux Manuvie	3,93 %
Fonds mondial de titres d'infrastructures côtés Manuvie	3,92 %
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	3,51 %
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	2,54 %
Fonds de placements canadiens Manuvie	2,51 %
<b>Total</b>	<b>89,25 %</b>

Total des placements : 14

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

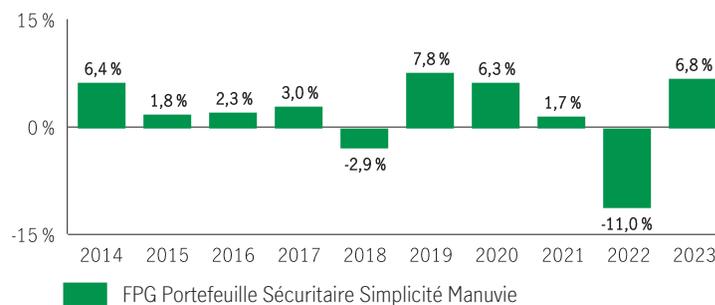
#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 227,92 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,07 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	2,79	1,70
FPG série 2	2,44	1,70
FPG Perspective série 1	2,76	1,70
FPG Perspective série 2	2,44	1,70

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Portefeuille vise à générer un revenu tout en préservant le capital. Le Portefeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif. Il investit dans d'autres fonds communs de placement (les « fonds sous-jacents »), notamment dans des fonds à revenu fixe et des fonds du marché monétaire canadiens. Le Portefeuille peut également investir dans des fonds d'actions canadiennes et étrangères, dans les limites autorisées.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Portefeuille Croissance Simplicité Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** décembre 2000

**Gestionnaire de fonds:** Manuvie

**Valeur totale du fonds:** 116 871 115 \$

**Date d'établissement:** janvier 1999

**Nombre total d'unités en circulation:** 5 183 650

**Rotation du portefeuille:** 21,37 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,55	2,20	24,1497	341 358
FPG série 2	2 500	3,09	2,20	24,4404	870 234
FPG Perspective série 1	2 500	3,55	2,20	25,2751	521 136
FPG Perspective série 2	2 500	3,09	2,20	24,4404	1 069 475

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

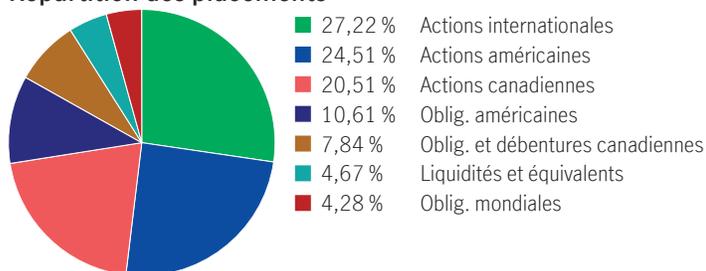
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de FNB, de fonds communs de placement et de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions canadiennes et de placements à revenu fixe canadiens.

#### Dix principaux titres

Fonds à revenu stratégique Manuvie	13,02 %
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	7,94 %
Fonds d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie	6,90 %
Fonds d'obligations canadiennes Manuvie	5,82 %
Fonds d'occasions de croissance Manuvie	5,39 %
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	5,07 %
Fonds de placements canadiens Manuvie	5,01 %
Fonds d'actions fondamental Manuvie	5,00 %
Fonds de placement international Manuvie	4,98 %
FNB de dividendes internationaux intelligents Manuvie	4,90 %
<b>Total</b>	<b>64,02 %</b>

Total des placements : 22

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

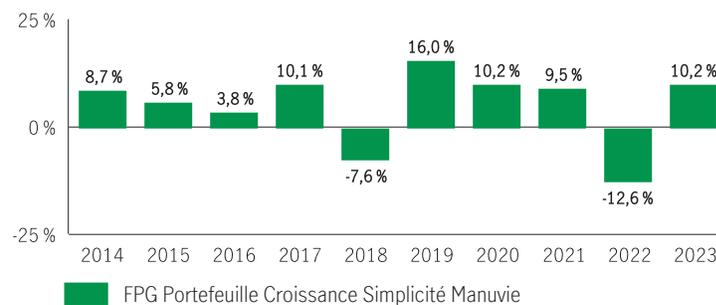
#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 640,09 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,07 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,55	2,20
FPG série 2	3,09	2,20
FPG Perspective série 1	3,55	2,20
FPG Perspective série 2	3,09	2,20

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Portfeuille vise à faire croître le capital à long terme et à offrir un plus grand contenu étranger. Le Portfeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif qui investit dans d'autres fonds communs que nous gérons (les « fonds sous-jacents »), principalement des fonds d'actions canadiennes et étrangères. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du portefeuille dans des liquidités s'il estime que les conditions du marché le justifient.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Portefeuille de revenu équilibré Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: décembre 2005

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 286 351 044 \$

Date d'établissement: janvier 2005

Nombre total d'unités en circulation: 14 335 173

Rotation du portefeuille: 22,64 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,11	1,96	18,5028	50 551
FPG série 2	2 500	2,80	1,96	19,6670	424 520
FPG Perspective série 1	2 500	3,11	1,96	18,5028	139 250
FPG Perspective série 2	2 500	2,80	1,96	19,6670	323 161

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

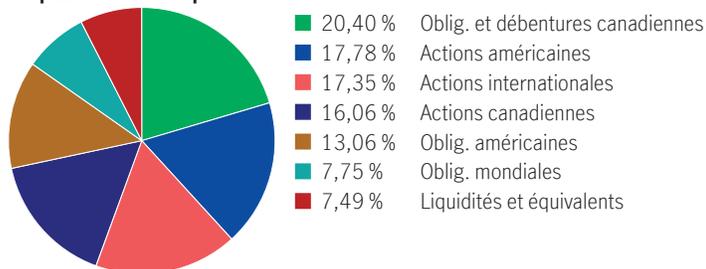
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de FNB, de fonds communs de placement, de fonds en gestion commune et de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des fonds d'actions et de titres à revenu fixe mondiaux.

#### Dix principaux titres

Fonds d'obligations canadiennes Manuvie	14,57 %
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	10,04 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	9,03 %
Fonds de dividendes fondamental Manuvie	8,01 %
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	7,93 %
Fonds de revenu de dividendes américains Manuvie	7,88 %
Fonds d'obligations univers canadien Manuvie	4,96 %
Catégorie de placement international Manuvie	4,96 %
Fonds indiciel d'actions mondiales d'infrastructures BlackRock	4,92 %
FNB ingénieurs de dividendes Manuvie	4,67 %
<b>Total</b>	<b>76,97 %</b>

Total des placements : 17

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

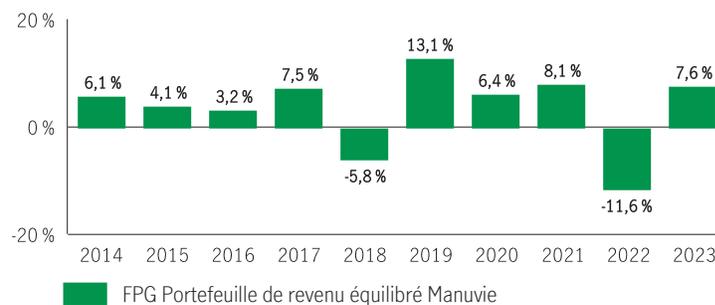
#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 428,76 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,63 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,11	1,96
FPG série 2	2,80	1,96
FPG Perspective série 1	3,11	1,96
FPG Perspective série 2	2,80	1,96

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Fonds vise à procurer une croissance du capital ainsi qu'un revenu. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale d'actions, de titres s'apparentant à des actions et d'autres placements productifs de revenu.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Portefeuille Modéré Simplicité Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: décembre 2000

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 30 717 919 \$

Date d'établissement: janvier 1999

Nombre total d'unités en circulation: 1 613 008

Rotation du portefeuille: 21,49 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,06	1,90	19,0848	71 067
FPG série 2	2 500	2,64	1,90	19,9942	299 679
FPG Perspective série 1	2 500	3,08	1,90	19,4664	339 525
FPG Perspective série 2	2 500	2,64	1,90	19,9942	448 393

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

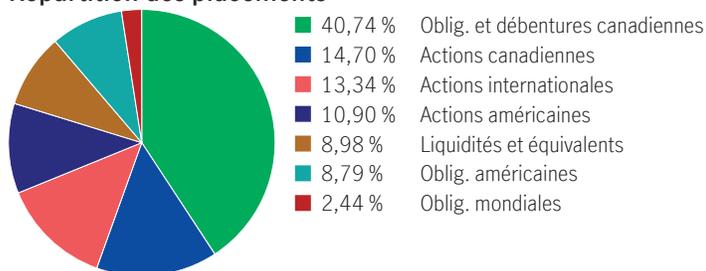
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de FNB, de fonds communs de placement et de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions canadiennes et de placements à revenu fixe canadiens.

#### Dix principaux titres

Fonds d'obligations canadiennes Manuvie	27,57 %
Fonds d'obligations univers canadien Manuvie	8,67 %
Fonds d'obligations canadiennes sans restriction Manuvie	5,49 %
FNB ingénieurs d'obligations à court terme Manuvie	5,04 %
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	4,99 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	4,99 %
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	4,07 %
Fonds de placements canadiens Manuvie	3,99 %
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	3,95 %
Fonds mondial de titres d'infrastructures côtés Manuvie	3,90 %
<b>Total</b>	<b>72,65 %</b>

Total des placements : 19

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

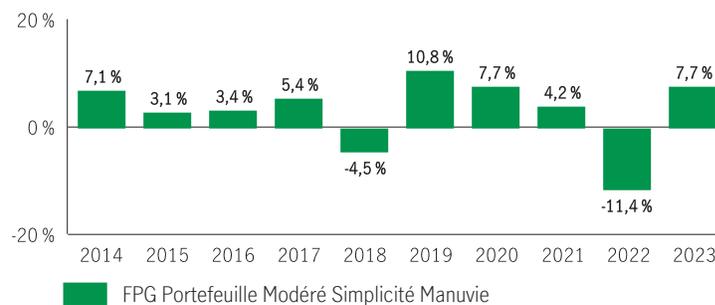
#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 365,27 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,16 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,06	1,90
FPG série 2	2,64	1,90
FPG Perspective série 1	3,08	1,90
FPG Perspective série 2	2,64	1,90

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Portefeuille vise à générer un revenu et à obtenir une croissance compatible avec la préservation du capital. Le Portefeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif qui investit dans d'autres fonds communs (les « fonds sous-jacents »), principalement des fonds de titres à revenu fixe canadiens et des fonds du marché monétaire canadien, mais aussi des fonds d'actions canadiennes. Le Portefeuille peut également investir dans les fonds d'actions étrangères, dans les limites autorisées. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du portefeuille dans des liquidités s'il estime que les conditions du marché le justifient.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG de croissance Gestion Fiscale Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** janvier 2002

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 17 779 799 \$

**Date d'établissement:** janvier 2002

**Nombre total d'unités en circulation:** 556 891

**Rotation du portefeuille:** 6,27 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,47	2,30	34,0565	2 335
FPG série 2	2 500	3,25	2,30	32,2184	76 725
FPG Perspective série 1	2 500	3,63	2,30	29,3453	126 771
FPG Perspective série 2	2 500	3,25	2,30	32,2184	58 581

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

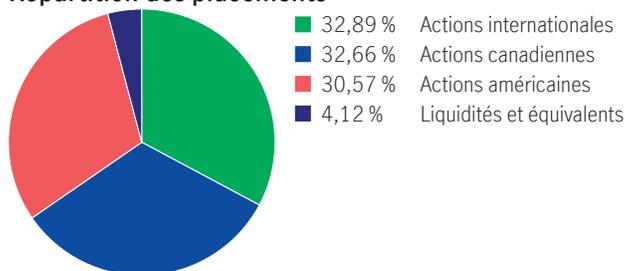
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de croissance Gestion fiscale Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque Royale du Canada	1,51 %
Microsoft Corp.	1,46 %
Amphenol Corp. CI A	1,39 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,35 %
Visa Inc. Com CI A	1,33 %
Canadian Natural Resources Ltd.	1,33 %
Marsh & McLennan Cos.	1,27 %
Gouv. du Canada, 2024-02-01	1,16 %
Aon PLC Shs CI A	1,14 %
Wolters Kluwer N.V. Shs	1,12 %
<b>Total</b>	<b>13,06 %</b>

Total des placements : 255

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

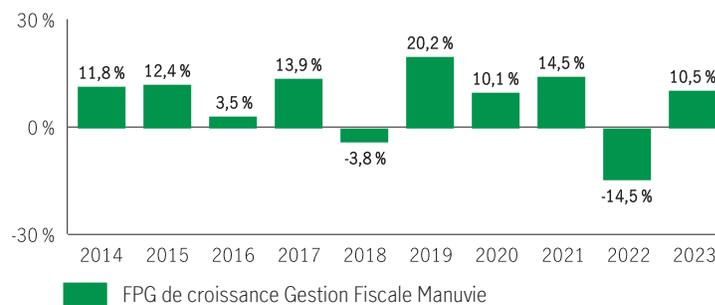
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 2 038,01 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 7,38 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,47	2,30
FPG série 2	3,25	2,30
FPG Perspective série 1	3,63	2,30
FPG Perspective série 2	3,25	2,30

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** L'objectif de placement de ce fonds est d'obtenir une efficacité après impôts du portefeuille afin de maximiser le rendement global après impôts en investissant directement dans des sociétés de haute qualité à petite, moyenne et grande capitalisation canadiennes, américaines et internationales.

**Stratégie :** Le Fonds investit dans des parts du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Combiné ciblé Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2010

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 22 004 836 \$

Date d'établissement: octobre 2009

Nombre total d'unités en circulation: 1 301 501

Rotation du portefeuille: 19,95 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,73	2,10	14,9732	1 408
FPG série 2	2 500	3,30	2,10	15,8212	13 792
FPG Perspective série 1	2 500	3,73	2,10	14,9732	15 149
FPG Perspective série 2	2 500	3,30	2,10	15,8212	21 595

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

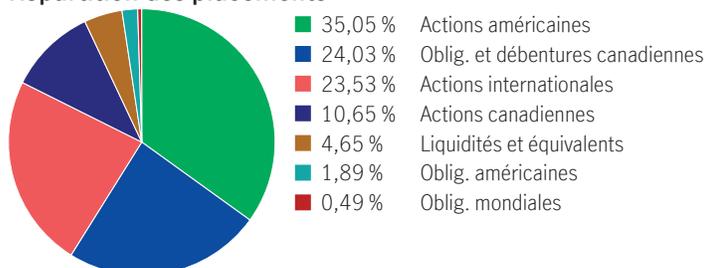
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions canadiennes et de placements à revenu fixe canadiens.

#### Dix principaux titres

Fonds de franchises mondiales manuvie	49,66 %
Fonds obligations Manuvie	30,49 %
Fonds de revenu de dividendes Plus Manuvie	20,08 %
<b>Total</b>	<b>100,23 %</b>

Total des placements : 3

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

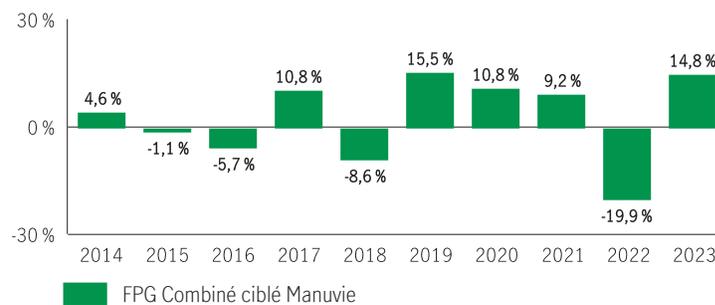
#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 269,48 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,42 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,73	2,10
FPG série 2	3,30	2,10
FPG Perspective série 1	3,73	2,10
FPG Perspective série 2	3,30	2,10

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Fonds vise à procurer une plus-value et un revenu d'intérêt par voie de placement dans des parts de fonds communs Manuvie sous-jacents.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG d'obligations Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2010

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 94 715 604 \$

**Date d'établissement:** octobre 2010

**Nombre total d'unités en circulation:** 8 955 622

**Rotation du portefeuille:** 8,96 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	2,41	1,71	10,7624	5 916
FPG série 2	2 500	2,21	1,71	11,0885	158 980
FPG Perspective série 1	2 500	2,41	1,71	10,7624	98 490
FPG Perspective série 2	2 500	2,21	1,71	11,0885	118 001

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

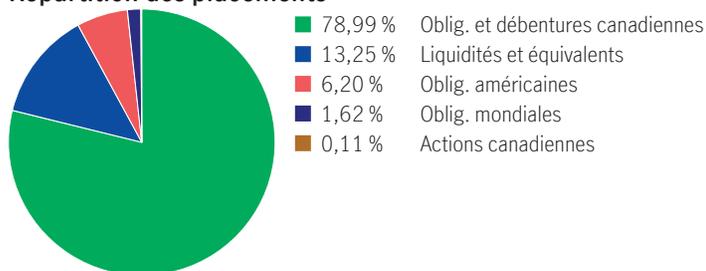
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'obligations Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	2,17 %
Gouv. du Canada, 2024-04-25	1,85 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2053-12-02	1,67 %
Gouv. du Canada, 2 %, 2028-06-01	1,67 %
Gouv. du Canada, 4 %, 2041-06-01	1,64 %
CANADIAN TREASURY BILL 11APR24 TBILL	1,62 %
CANADA HOUSING TRUST NO 1 4.25% 15MAR34	1,17 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2032-06-02	1,07 %
Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,65 %, 2033-06-15	1,05 %
Province de l'Ontario, 2,55 %, 2052-12-02	1,04 %
<b>Total</b>	<b>14,94 %</b>

Total des placements : 428

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

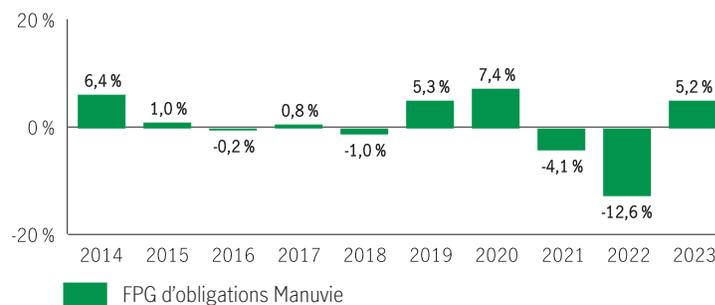
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 066,82 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,65 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 2,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	4,50	4,50	
	moins de 2 ans après la souscription	3,50	4,00	
	moins de 3 ans après la souscription	2,50	3,50	
	moins de 4 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 5 ans après la souscription	0,50	2,50	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	2,41	1,71
FPG série 2	2,21	1,71
FPG Perspective série 1	2,41	1,71
FPG Perspective série 2	2,21	1,71

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à obtenir le plus haut niveau de revenu compatible avec la préservation du capital et une certaine plus-value en investissant principalement dans des obligations et des débiteures d'échéances diverses émises ou garanties par les gouvernements ou des sociétés fédéraux, provinciaux ou municipaux.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG d'excellence équilibré canadien Invesco Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** décembre 2000

**Gestionnaire de fonds:** Invesco Canada Ltée

**Valeur totale du fonds:** 138 042 870 \$

**Date d'établissement:** décembre 2000

**Nombre total d'unités en circulation:** 7 107 246

**Rotation du portefeuille:** 5,38 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,35	2,20	25,5960	18 368
FPG série 2	2 500	3,07	2,20	24,0003	283 179
FPG Perspective série 1	2 500	3,47	2,20	25,0961	93 642
FPG Perspective série 2	2 500	3,07	2,20	24,0003	236 869

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

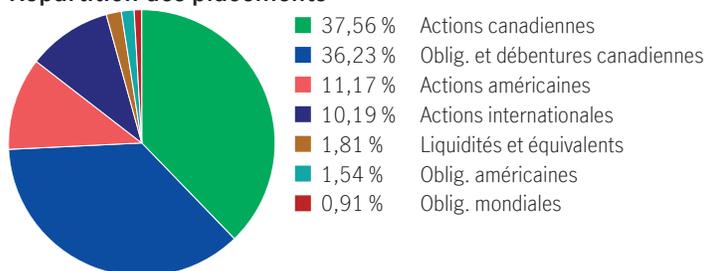
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'excellence équilibré canadien Invesco. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Celestica Inc. Sub Vtg Shs	2,76 %
Element Fleet Management Corp.	2,39 %
Banque Royale du Canada	2,09 %
Toromont Industries Ltd.	1,95 %
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	1,93 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	1,66 %
Aritzia Inc. Sub Vtg Shs	1,39 %
Intact Financial Corporation	1,35 %
CGI Inc. CI A Sub Vtg	1,31 %
Colliers International Group Inc. Sub Vtg Sh	1,27 %
<b>Total</b>	<b>18,10 %</b>

Total des placements : 275

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

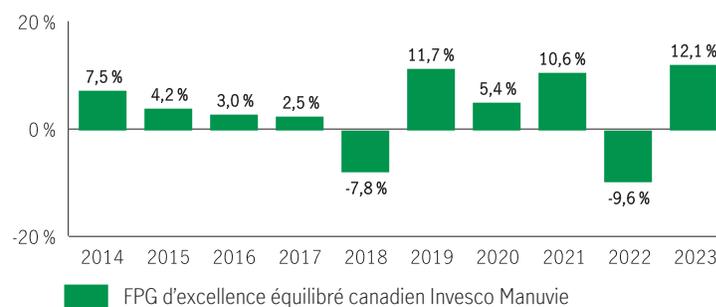
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 436,61 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,69 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,35	2,20
FPG série 2	3,07	2,20
FPG Perspective série 1	3,47	2,20
FPG Perspective série 2	3,07	2,20

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à faire croître le capital et à générer un revenu en investissant principalement dans les actions canadiennes à fort potentiel de croissance, les titres à revenu fixe de grande qualité émis par le gouvernement canadien et des sociétés canadiennes, les actions étrangères et les titres à revenu fixe de grande qualité, émis par le gouvernement américain et des sociétés américaines.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2010

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 4 965 134 \$

**Date d'établissement:** octobre 2010

**Nombre total d'unités en circulation:** 273 826

**Rotation du portefeuille:** 1,82 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	4,00	2,29	16,2990	10
FPG série 2	2 500	3,53	2,29	17,4452	78 421
FPG Perspective série 1	2 500	4,00	2,29	16,2990	6 898
FPG Perspective série 2	2 500	3,53	2,29	17,4452	41 330

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

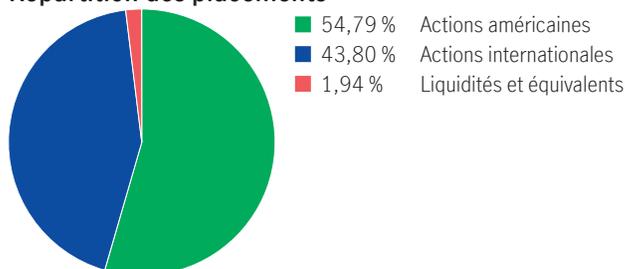
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	5,36 %
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc. Shs	4,08 %
Alphabet Inc. Cl A	3,42 %
Samsung Electronics Co. Ltd. Pfd Shs Non -Voting	3,22 %
CRH PLC Shs	3,17 %
ConocoPhillips	3,03 %
Compagnie de Saint-Gobain Shs	3,00 %
ING Groep N.V. Ing Groep N V	2,99 %
Philip Morris International Inc.	2,99 %
Apple Inc.	2,95 %
<b>Total</b>	<b>34,20 %</b>

Total des placements : 51

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

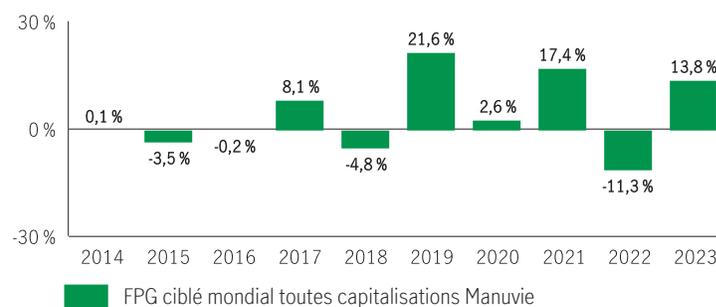
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 467,48 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,91 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	4,00	2,29
FPG série 2	3,53	2,29
FPG Perspective série 1	4,00	2,29
FPG Perspective série 2	3,53	2,29

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à préserver le capital et à maximiser sa croissance à long terme en tirant profit de la diversification qu'offrent les marchés financiers mondiaux, en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés œuvrant sur les marchés mondiaux.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG à revenu mensuel CIBC Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** juillet 2008

**Gestionnaire de fonds:** Gestion globale d'actifs CIBC inc.

**Valeur totale du fonds:** 42 499 414 \$

**Date d'établissement:** juin 2008

**Nombre total d'unités en circulation:** 2 764 476

**Rotation du portefeuille:** 6,93 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,61	2,14	13,3579	2 620
FPG série 2	2 500	3,23	2,14	14,1158	37 764
FPG Perspective série 1	2 500	3,61	2,14	13,3579	8 184
FPG Perspective série 2	2 500	3,23	2,14	14,1158	32 849

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

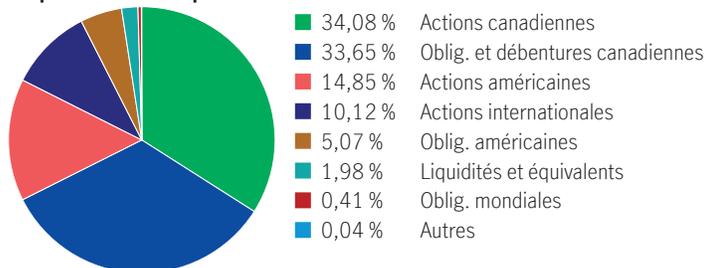
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu mensuel CIBC. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque Royale du Canada	3,01 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	2,59 %
Enbridge Inc.	1,86 %
Banque de Montréal	1,74 %
Chemin de fer Canadien Limitée	1,69 %
Canadian Natural Resources Ltd.	1,50 %
Province de l'Ontario, 3,6 %, 2028-03-08	1,48 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	1,46 %
Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	1,36 %
Banque Canadienne Impériale demerco	1,28 %
<b>Total</b>	<b>17,97 %</b>

Total des placements : 683

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

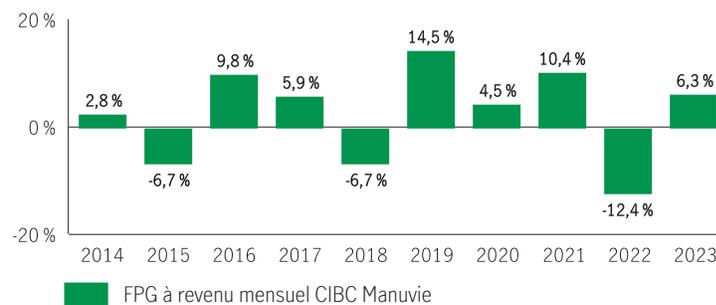
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 278,59 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,49 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,61	2,14
FPG série 2	3,23	2,14
FPG Perspective série 1	3,61	2,14
FPG Perspective série 2	3,23	2,14

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à procurer un revenu mensuel stable et préserver le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance et de titres de participation.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG de placements canadiens CI Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: janvier 2001

Gestionnaire de fonds: Placements CI

Valeur totale du fonds: 47 746 723 \$

Date d'établissement: janvier 1998

Nombre total d'unités en circulation: 2 093 164

Rotation du portefeuille: 0,99 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	4,30	2,60	29,0748	128 618
FPG série 2	2 500	3,61	2,60	25,6260	487 767
FPG Perspective série 1	2 500	4,26	2,60	27,9826	370 023
FPG Perspective série 2	2 500	3,61	2,60	25,6260	407 276

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

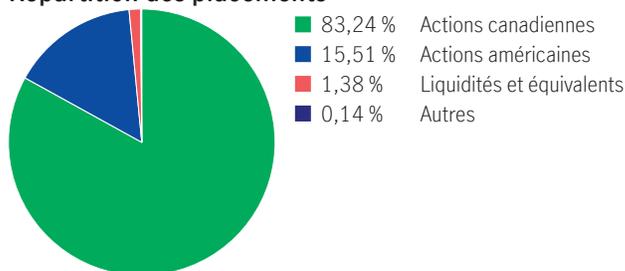
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de placements canadiens CI. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et américaines.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque Royale du Canada	7,19 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	6,56 %
Constellation Software Inc.	4,46 %
Amazon.com Inc.	4,10 %
Banque de Montréal	4,08 %
Intact Financial Corporation	4,03 %
Cenovus Energy Inc.	3,99 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,94 %
Agnico-Eagle Mines Ltd.	3,78 %
S&P Global Inc.	3,57 %
<b>Total</b>	<b>45,71 %</b>

Total des placements : 39

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

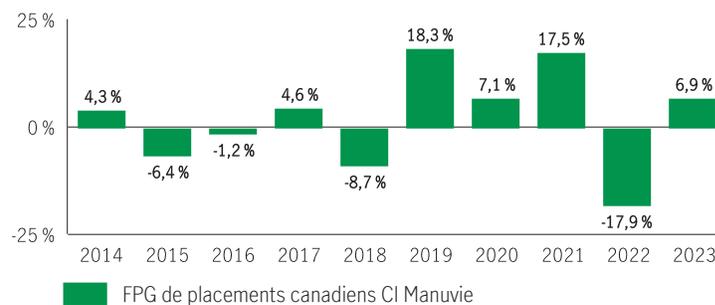
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 204,90 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,88 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	4,30	2,60
FPG série 2	3,61	2,60
FPG Perspective série 1	4,26	2,60
FPG Perspective série 2	3,61	2,60

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** L'objectif de ce fonds est la maximisation de la croissance du capital à long terme. Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres de capitaux propres connexes de grande qualité de sociétés canadiennes de moyenne à grande capitalisation qui, de l'avis du conseiller en valeurs, ont un bon potentiel de croissance future.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG de revenu et de croissance canadien CI Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** avril 2007

**Gestionnaire de fonds:** Placements CI

**Valeur totale du fonds:** 385 001 610 \$

**Date d'établissement:** octobre 2006

**Nombre total d'unités en circulation:** 18 159 828

**Rotation du portefeuille:** 8,37 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,65	2,55	17,5243	59 073
FPG série 2	2 500	3,23	2,55	18,7941	531 598
FPG Perspective série 1	2 500	3,65	2,55	17,5243	158 054
FPG Perspective série 2	2 500	3,23	2,55	18,7941	319 349

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

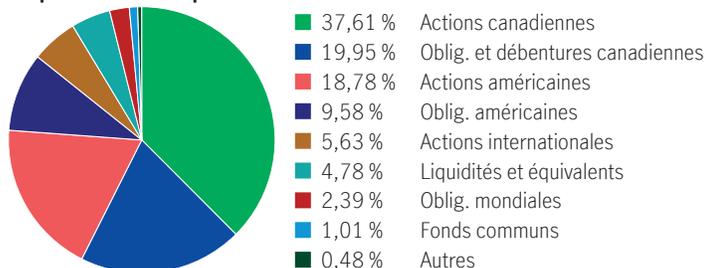
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu et de croissance canadien CI. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Société Financière Manuvie	2,79 %
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	2,18 %
Canadian Natural Resources Ltd.	2,17 %
Banque de Montréal	2,02 %
Microsoft Corp.	1,72 %
Wheaton Precious Metals Corp.	1,63 %
Advanced Micro Devices Inc.	1,61 %
Enbridge Inc.	1,61 %
BANK OF NOVA SCOTIA/THE	1,49 %
Cenovus Energy Inc.	1,39 %
<b>Total</b>	<b>18,62 %</b>

Total des placements : 686

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

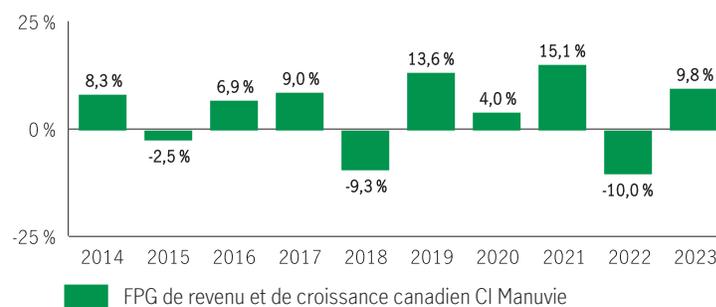
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 498,35 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,13 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,65	2,55
FPG série 2	3,23	2,55
FPG Perspective série 1	3,65	2,55
FPG Perspective série 2	3,23	2,55

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à procurer un revenu stable et à préserver le capital en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement d'actions, de titres de participation connexes et de titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens. Le Fonds peut aussi investir dans des titres étrangers.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG indiciel d'actions américaines Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** décembre 2002

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 13 300 077 \$

**Date d'établissement:** janvier 1998

**Nombre total d'unités en circulation:** 353 696

**Rotation du portefeuille:** 6,54 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,52	2,10	27,7556	21 640
FPG série 2	2 500	2,83	2,10	26,4821	30 168
FPG Perspective série 1	2 500	3,40	2,10	30,1353	19 598
FPG Perspective série 2	2 500	2,83	2,10	26,4821	23 814

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

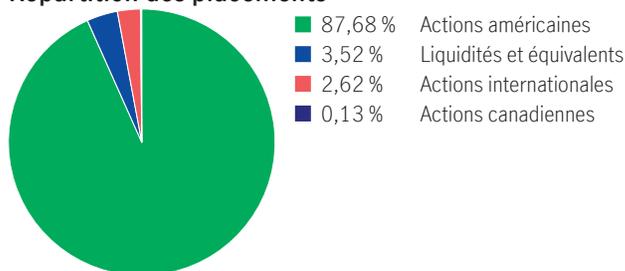
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds indiciel en gestion commune d'actions américaines GPM. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est composée d'actions étrangères.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Apple Inc.	6,36 %
Microsoft Corp.	6,31 %
Amazon.com Inc.	3,12 %
NVIDIA Corp.	2,76 %
Alphabet Inc. Cl A	1,87 %
Meta Platforms Inc. Cl A	1,77 %
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	1,59 %
Tesla Inc.	1,55 %
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	1,47 %
Federal Home Loan Banks, 0,01 %, 2024-01-02	1,42 %
<b>Total</b>	<b>28,22 %</b>

Total des placements : 506

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

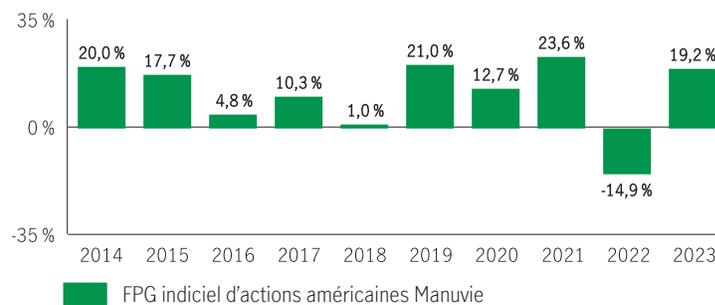
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 2 823,12 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 10,94 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 9 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,52	2,10
FPG série 2	2,83	2,10
FPG Perspective série 1	3,40	2,10
FPG Perspective série 2	2,83	2,10

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à procurer un rendement proche du rendement global de l'indice S&P 500, l'un des principaux baromètres du marché boursier américain.

**Stratégie :** Le Fonds investit dans des parts du fonds sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG d'obligations de sociétés Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** janvier 2005

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 77 361 202 \$

**Date d'établissement:** janvier 2005

**Nombre total d'unités en circulation:** 4 688 727

**Rotation du portefeuille:** 11,19 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	2,45	1,78	17,1010	143 380
FPG série 2	2 500	2,20	1,78	17,8758	153 149
FPG Perspective série 1	2 500	2,45	1,78	17,0851	145 044
FPG Perspective série 2	2 500	2,20	1,78	17,8758	210 171

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

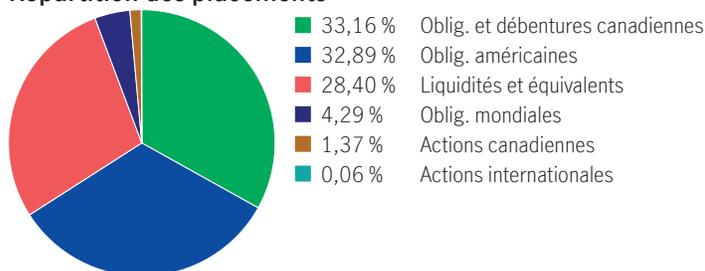
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'obligations de sociétés Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements à revenu fixe canadiens et américains.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Federal Home Loan Banks, 2024-01-02	2,61 %
Cenovus Energy Inc., 3,5 %, 2028-02-07	2,31 %
ENBRIDGE INC FRN 15JAN84	2,27 %
Rogers Communications Inc. note à taux variable, 5,25 %, 2082-03-15	2,09 %
Gouv. du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	1,38 %
Bank of Nova Scotia (The), 4,5 %, 2025-12-16	1,29 %
Billet du Trésor des États-Unis, 2,88 %, 2032-05-15	1,26 %
Billet du Trésor des États-Unis, 4,75 %, 2053-11-15	1,22 %
Athene Global Funding, 2,1 %, 2025-09-24	1,16 %
ATCO Ltd. note à taux variable, 0,06 %, 2078-11-01	1,11 %
<b>Total</b>	<b>16,70 %</b>

Total des placements : 336

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

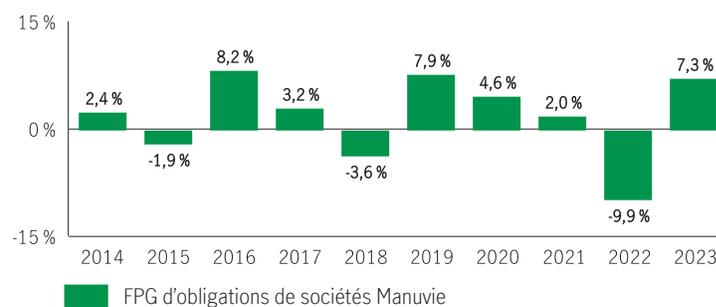
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 204,51 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,88 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 2,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	4,50	4,50	
	moins de 2 ans après la souscription	3,50	4,00	
	moins de 3 ans après la souscription	2,50	3,50	
	moins de 4 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 5 ans après la souscription	0,50	2,50	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	2,45	1,78
FPG série 2	2,20	1,78
FPG Perspective série 1	2,45	1,78
FPG Perspective série 2	2,20	1,78

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à dégager des rendements à long terme et à verser un revenu stable. Le Fonds investit principalement dans un éventail diversifié de titres canadiens et américains de première qualité et d'obligations à rendement élevé.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG d'actions fondamental Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** janvier 2004

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 352 358 604 \$

**Date d'établissement:** janvier 2004

**Nombre total d'unités en circulation:** 12 697 437

**Rotation du portefeuille:** 11,04 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,77	2,55	33,9200	426 856
FPG série 2	2 500	3,20	2,55	37,8364	904 798
FPG Perspective série 1	2 500	3,74	2,55	33,9841	919 686
FPG Perspective série 2	2 500	3,20	2,55	37,8364	805 319

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

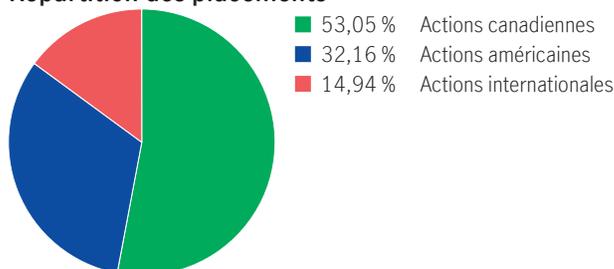
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'actions fondamental Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Canadian Pacific Kansas City Limited	4,87 %
TMX Group Limited	3,63 %
Lowe's Cos. Inc.	3,38 %
Microsoft Corp.	3,20 %
Constellation Software Inc.	3,19 %
Elevance Health Inc.	3,12 %
Intact Financial Corporation	3,08 %
CCL Industries Inc. Cl B	3,06 %
McDonald's Corp.	3,01 %
Abbott Laboratories	2,94 %
<b>Total</b>	<b>33,49 %</b>

Total des placements : 82

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

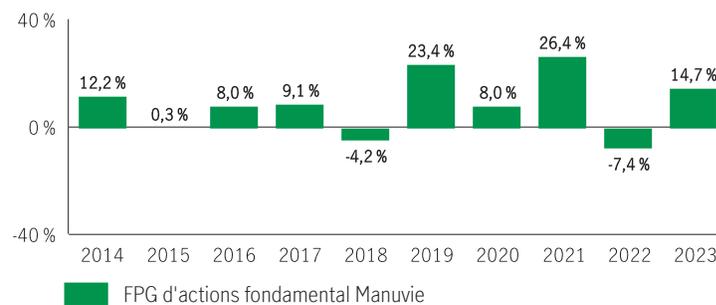
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 2 272,02 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,55 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,77	2,55
FPG série 2	3,20	2,55
FPG Perspective série 1	3,74	2,55
FPG Perspective série 2	3,20	2,55

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation canadiens.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG d'occasions de croissance Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** juillet 2002

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 35 260 957 \$

**Date d'établissement:** juillet 2002

**Nombre total d'unités en circulation:** 1 619 622

**Rotation du portefeuille:** 7,41 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	4,07	2,55	26,3127	20 828
FPG série 2	2 500	3,53	2,55	29,4934	129 799
FPG Perspective série 1	2 500	4,08	2,55	26,2227	296 621
FPG Perspective série 2	2 500	3,53	2,55	29,4934	93 148

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

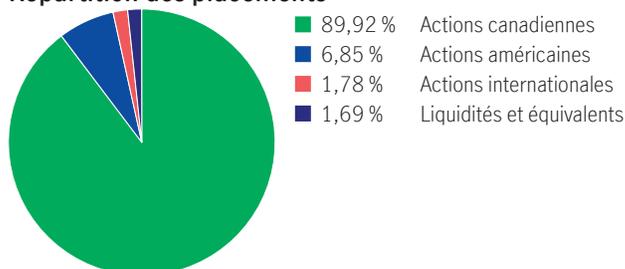
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'occasions de croissance Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

GFL Environmental Inc. Sub Vtg Shs	3,32 %
MEG Energy Corp.	3,31 %
Colliers International Group Inc. Sub Vtg Sh	3,12 %
Pan American Silver Corp.	3,05 %
ARC Resources Ltd.	3,05 %
Whitecap Resources Inc. Com New	2,90 %
Boyd Group Services Inc.	2,83 %
Boralex Inc. CI A New	2,79 %
Element Fleet Management Corp.	2,74 %
Arkansas Best Corp.	2,49 %
<b>Total</b>	<b>29,59 %</b>

Total des placements : 53

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

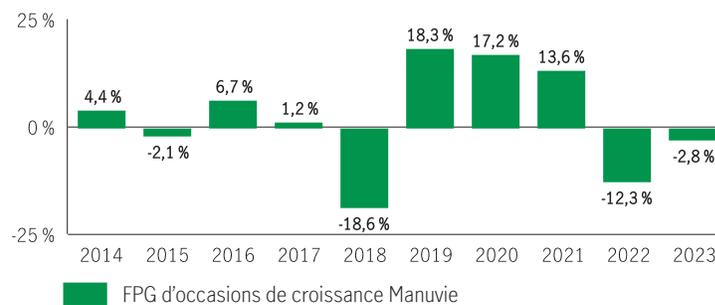
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 206,76 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,90 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	4,07	2,55
FPG série 2	3,53	2,55
FPG Perspective série 1	4,08	2,55
FPG Perspective série 2	3,53	2,55

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds d'actions canadiennes vise à faire croître le capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres et des instruments convertibles de grande qualité de sociétés à petite et à moyenne capitalisation.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG à revenu mensuel élevé Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** décembre 2000

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 3 590 776 302 \$

**Date d'établissement:** décembre 2000

**Nombre total d'unités en circulation:** 153 006 253

**Rotation du portefeuille:** 7,66 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	2,86	1,80	41,3978	382 883
FPG série 2	2 500	2,42	1,80	49,2603	3 318 572
FPG Perspective série 1	2 500	2,86	1,80	41,4156	3 147 909
FPG Perspective série 2	2 500	2,42	1,80	49,2603	2 521 602

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

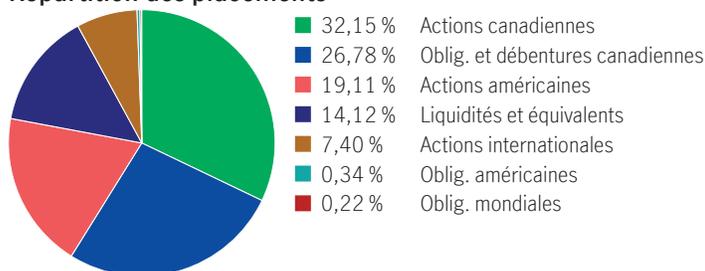
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu mensuel élevé Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	2,90 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	2,76 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,71 %
Constellation Software Inc.	2,55 %
Dollar General Corp.	2,55 %
Aon PLC Shs Cl A	2,52 %
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	2,51 %
Microsoft Corp.	2,49 %
Brookfield Infrastructure Partners L.P. Partnership Units	2,42 %
Alphabet Inc. Cl A	1,99 %
<b>Total</b>	<b>25,41 %</b>

Total des placements : 335

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

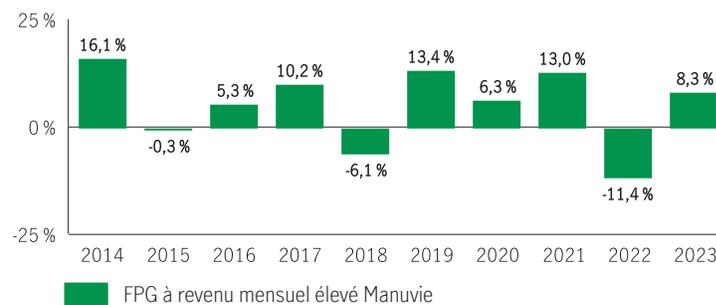
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 649,50 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,13 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>FPG %</th><th>FPG Perspective %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>4,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>3,50</td><td>4,50</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>2,50</td><td>3,75</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>1,50</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	FPG %	FPG Perspective %	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Retrait dans les délais suivants :	FPG %	FPG Perspective %																											
moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50																											
moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50																											
moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75																											
moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00																											
moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00																											
moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	2,86	1,80
FPG série 2	2,42	1,80
FPG Perspective série 1	2,86	1,80
FPG Perspective série 2	2,42	1,80

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds équilibré vise à procurer un revenu mensuel stable et à faire croître le capital. Le Fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et des actions canadiennes à grande capitalisation. Le Fonds peut également investir dans des parts de fiducies de redevances et de fiducies de placement immobilier (FPI).

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG à Revenu Stratégique Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** mai 2006

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 551 436 163 \$

**Date d'établissement:** avril 2006

**Nombre total d'unités en circulation:** 34 179 297

**Rotation du portefeuille:** 7,48 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	2,83	1,68	19,1683	107 208
FPG série 2	2 500	2,42	1,68	20,6102	357 996
FPG Perspective série 1	2 500	2,83	1,68	19,1683	251 877
FPG Perspective série 2	2 500	2,42	1,68	20,6102	355 828

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

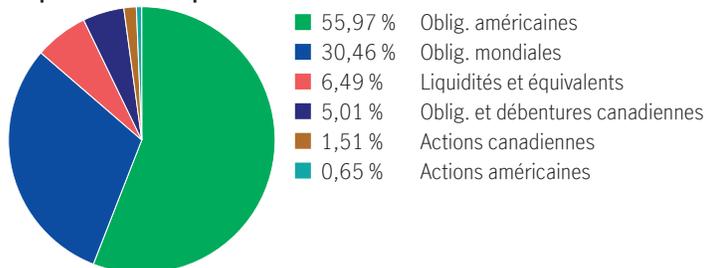
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu stratégique Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements à revenu fixe étrangers.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	2,14 %
Billet du Trésor des États-Unis, 2,88 %, 2032-05-15	2,09 %
Billet du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 2032-08-15	2,02 %
Billet du Trésor des États-Unis, 1,88 %, 2032-02-15	1,85 %
New Zealand, 3,5 %, 2033-04-14	0,98 %
Federal Home Loan Mortgage Corp Participation Certificates Pool Number SD-7565, 5,5 %, 2053-09-01	0,93 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3 %, 2049-02-15	0,83 %
Korea (the Republic of), 2,38 %, 2027-03-10	0,83 %
Indonesia, 6,5 %, 2025-06-15	0,82 %
Skymiles Ip Ltd., 4,75 %, 2028-10-20	0,80 %
<b>Total</b>	<b>13,30 %</b>

Total des placements : 471

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

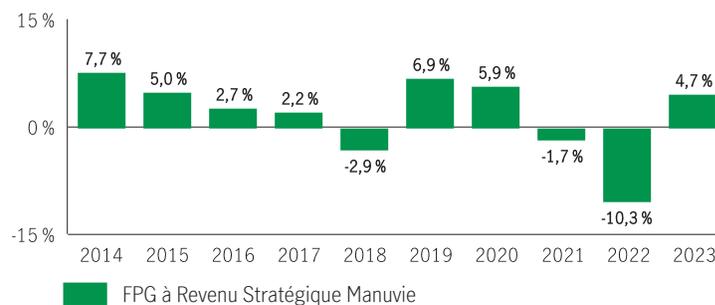
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 203,51 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,87 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 2,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	4,50	4,50	
	moins de 2 ans après la souscription	3,50	4,00	
	moins de 3 ans après la souscription	2,50	3,50	
	moins de 4 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 5 ans après la souscription	0,50	2,50	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	2,83	1,68
FPG série 2	2,42	1,68
FPG Perspective série 1	2,83	1,68
FPG Perspective série 2	2,42	1,68

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds à revenu fixe vise à générer un revenu et à préserver le capital. Le Fonds investit principalement dans des titres de créance d'États et de sociétés de marchés développés et émergents. Il investit également dans des titres émis par le gouvernement ou des organismes fédéraux des États-Unis ainsi que dans des obligations à rendement élevé. Le Fonds peut également investir dans des actions privilégiées et dans d'autres types de titres de créance.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Discipline Actions Amérique Fidelity Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** juillet 2008

**Gestionnaire de fonds:** Fidelity Investments Canada s.r.l.

**Valeur totale du fonds:** 114 076 260 \$

**Date d'établissement:** juillet 2008

**Nombre total d'unités en circulation:** 2 609 382

**Rotation du portefeuille:** 11,65 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	4,12	2,43	32,1391	90 905
FPG série 2	2 500	3,62	2,43	34,9011	49 775
FPG Perspective série 1	2 500	4,12	2,43	32,1391	58 051
FPG Perspective série 2	2 500	3,62	2,43	34,9011	30 006

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

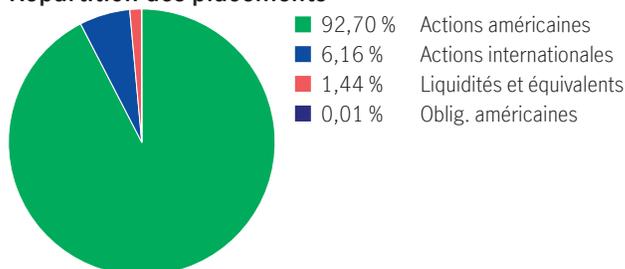
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions américaines.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	7,34 %
Apple Inc.	5,31 %
NVIDIA Corp.	4,57 %
Amazon.com Inc.	3,82 %
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	3,46 %
JPMorgan Chase & Co.	2,82 %
Meta Platforms Inc. Cl A	2,17 %
Exxon Mobil Corp.	2,15 %
Eli Lilly & Co.	2,05 %
Salesforce.com Inc.	1,99 %
<b>Total</b>	<b>35,68 %</b>

Total des placements : 238

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

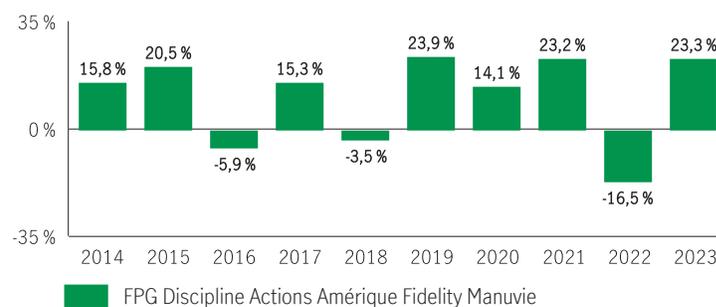
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 2 619,80 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 10,11 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>FPG %</th><th>FPG Perspective %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>4,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>3,50</td><td>4,50</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>2,50</td><td>3,75</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>1,50</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	FPG %	FPG Perspective %	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Retrait dans les délais suivants :	FPG %	FPG Perspective %																											
moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50																											
moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50																											
moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75																											
moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00																											
moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00																											
moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	4,12	2,43
FPG série 2	3,62	2,43
FPG Perspective série 1	4,12	2,43
FPG Perspective série 2	3,62	2,43

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Il investit principalement dans des actions de sociétés américaines.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Équilibre Canada Fidelity Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** juillet 2008

**Gestionnaire de fonds:** Fidelity Investments Canada s.r.l.

**Valeur totale du fonds:** 491 163 508 \$

**Date d'établissement:** juillet 2008

**Nombre total d'unités en circulation:** 24 046 886

**Rotation du portefeuille:** 3,70 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,62	2,43	17,8073	57 240
FPG série 2	2 500	3,20	2,43	19,0018	394 151
FPG Perspective série 1	2 500	3,62	2,43	17,8073	132 764
FPG Perspective série 2	2 500	3,20	2,43	19,0018	304 271

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

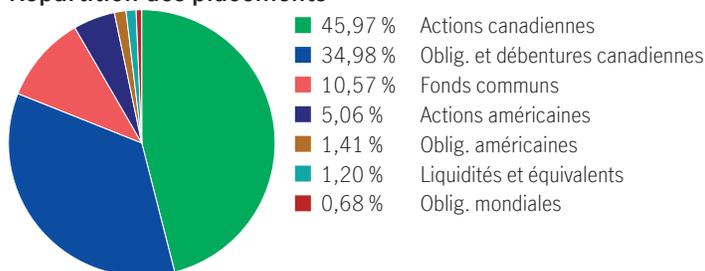
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Équilibre Canada. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé	10,57 %
Constellation Software Inc.	3,48 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,37 %
Shopify Inc. Cl A	3,09 %
Chemin de fer Canadien Limitée	2,82 %
Restaurant Brands International Inc.	1,89 %
Dollarama Inc.	1,78 %
Brookfield Asset Management Ltd. Cl A Ltd Vtg Shs	1,72 %
Microsoft Corp.	1,70 %
Teck Resources Ltd. Cl B Sub Vtg	1,54 %
<b>Total</b>	<b>31,96 %</b>

Total des placements : 611

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

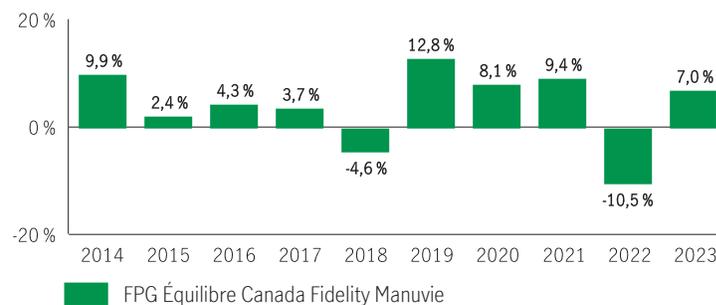
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 484,75 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,03 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,62	2,43
FPG série 2	3,20	2,43
FPG Perspective série 1	3,62	2,43
FPG Perspective série 2	3,20	2,43

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à produire un rendement total élevé. Il utilise une approche équilibrée. Le Fonds investit principalement, sur le marché canadien, dans une combinaison d'actions, d'obligations de premier ordre, de titres à rendement élevé et d'instruments du marché monétaire.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Combiné Discipline Actions Fidelity Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2008

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 227 594 375 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 10 920 435

Rotation du portefeuille: 13,59 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,69	2,10	17,7883	40 805
FPG série 2	2 500	3,38	2,10	18,6941	156 294
FPG Perspective série 1	2 500	3,69	2,10	17,7883	61 792
FPG Perspective série 2	2 500	3,38	2,10	18,6941	106 272

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

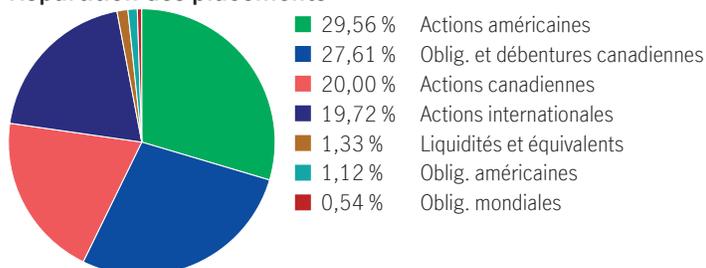
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions étrangères et de placements à revenu fixe canadiens.

#### Dix principaux titres

Fonds Fidelity Discipline Actions® Canada mondiales	49,67 %
Fonds Fidelity obligations canadiennes	30,21 %
Fonds Fidelity discipline actions Canada	20,35 %
<b>Total</b>	<b>100,24 %</b>

Total des placements : 3

#### Répartition des placements



### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

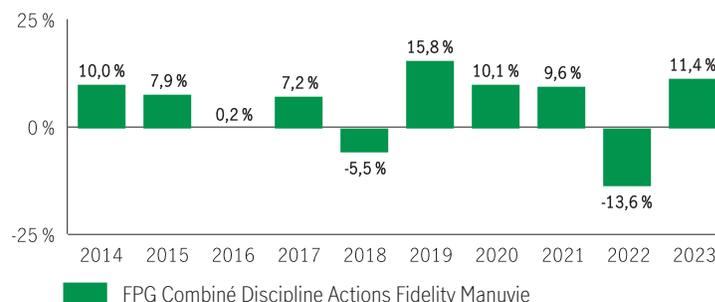
#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 619,97 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,94 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,69	2,10
FPG série 2	3,38	2,10
FPG Perspective série 1	3,69	2,10
FPG Perspective série 2	3,38	2,10

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** L'objectif de ce fonds est d'offrir une solution de placement intégrant des composantes de trois fonds communs de placement Fidelity, y compris un fonds d'actions mondiales, un fonds d'actions canadiennes et un fonds de titres à revenu fixe. Le portefeuille du Fonds est généralement composé de 20 % de titres à revenu fixe et de 80 % d'actions.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG répartition d'actifs canadiens Fidelity Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** décembre 2000

**Gestionnaire de fonds:** Fidelity Investments Canada s.r.l.

**Valeur totale du fonds:** 814 234 822 \$

**Date d'établissement:** janvier 1997

**Nombre total d'unités en circulation:** 38 351 686

**Rotation du portefeuille:** 6,17 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,54	2,15	37,9766	1 006 138
FPG série 2	2 500	3,10	2,15	27,5018	1 429 851
FPG Perspective série 1	2 500	3,54	2,15	29,2442	1 202 007
FPG Perspective série 2	2 500	3,10	2,15	27,5018	1 328 587

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

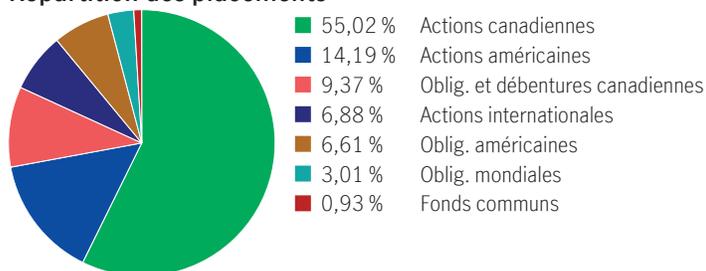
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Chemin de fer Canadien Limitée	3,65 %
Constellation Software Inc.	2,82 %
Canadian Natural Resources Ltd.	2,56 %
Banque Royale du Canada	2,30 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	2,19 %
Shopify Inc. Cl A	1,84 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	1,74 %
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	1,73 %
Banque de Montréal	1,73 %
Restaurant Brands International Inc.	1,64 %
<b>Total</b>	<b>22,21 %</b>

Total des placements : 2238

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

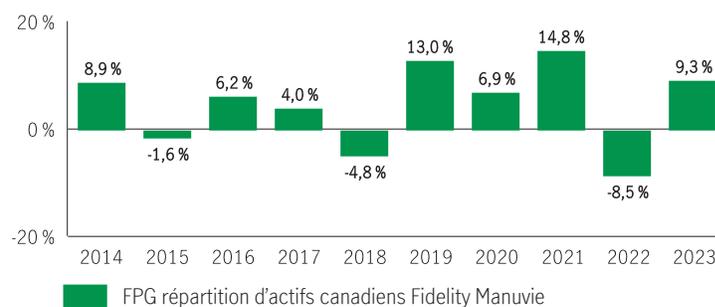
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 562,83 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,57 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,54	2,15
FPG série 2	3,10	2,15
FPG Perspective série 1	3,54	2,15
FPG Perspective série 2	3,10	2,15

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à produire un rendement total élevé. Il utilise une stratégie de répartition de l'actif. Le Fonds investit principalement, sur le marché canadien, dans une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments du marché monétaire.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG d'obligations canadiennes Fidelity Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** juillet 2003

**Gestionnaire de fonds:** Fidelity Investments Canada s.r.l.

**Valeur totale du fonds:** 60 858 034 \$

**Date d'établissement:** janvier 1997

**Nombre total d'unités en circulation:** 4 757 878

**Rotation du portefeuille:** 6,11 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	2,43	1,90	20,5143	53 771
FPG série 2	2 500	2,22	1,90	15,3715	227 368
FPG Perspective série 1	2 500	2,43	1,90	17,8459	94 440
FPG Perspective série 2	2 500	2,22	1,90	15,3715	204 376

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

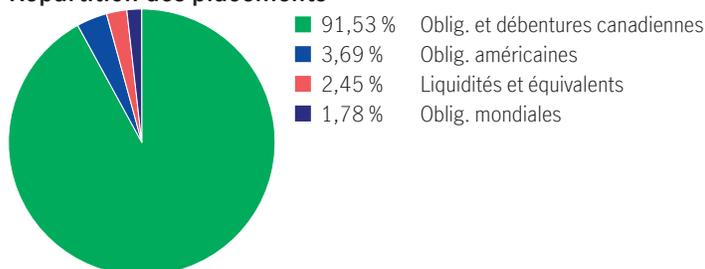
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Obligations canadiennes. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	2,24 %
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2028-09-01	2,15 %
CANADA HSG TR1 4.25% 3/34 144A	2,12 %
Gouv. du Canada, 1,5 %, 2031-12-01	1,81 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2032-06-02	1,54 %
Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,55 %, 2032-09-15	1,43 %
Gouv. du Canada, 0,50 %, 2030-12-01	1,39 %
Province de l'Ontario, 2,6 %, 2025-06-02	1,37 %
Province de l'Ontario, 2,7 %, 2029-06-02	1,36 %
Gouv. du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	1,36 %
<b>Total</b>	<b>16,75 %</b>

Total des placements : 559

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

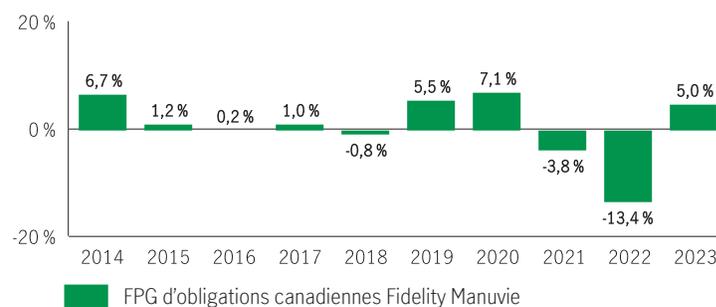
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 070,87 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,69 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 2,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	4,50	4,50	
	moins de 2 ans après la souscription	3,50	4,00	
	moins de 3 ans après la souscription	2,50	3,50	
	moins de 4 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 5 ans après la souscription	0,50	2,50	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	2,43	1,90
FPG série 2	2,22	1,90
FPG Perspective série 1	2,43	1,90
FPG Perspective série 2	2,22	1,90

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à produire un revenu mensuel régulier. Il investit principalement dans les titres à revenu fixe canadiens.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Discipline Actions Canada Fidelity Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** juillet 2008

**Gestionnaire de fonds:** Fidelity Investments Canada s.r.l.

**Valeur totale du fonds:** 107 965 837 \$

**Date d'établissement:** juillet 2008

**Nombre total d'unités en circulation:** 4 982 790

**Rotation du portefeuille:** 9,13 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	4,03	2,33	18,4908	156 315
FPG série 2	2 500	3,45	2,33	20,1704	258 991
FPG Perspective série 1	2 500	4,03	2,33	18,4908	210 041
FPG Perspective série 2	2 500	3,45	2,33	20,1704	298 144

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

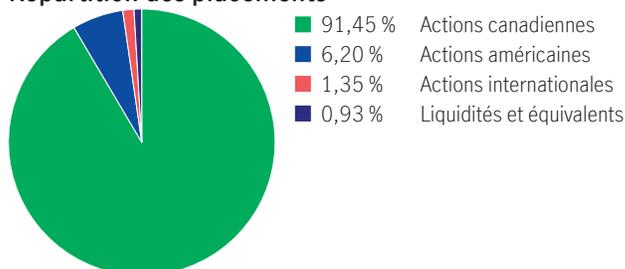
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Discipline Actions Canada. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Chemin de fer Canadien Limitée	6,59 %
Banque Royale du Canada	5,70 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	4,96 %
Canadian Natural Resources Ltd.	4,17 %
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	4,01 %
Banque de Montréal	3,82 %
Enbridge Inc.	3,81 %
Agnico-Eagle Mines Ltd.	3,79 %
Constellation Software Inc.	3,12 %
Alimentation Couche-Tard Inc. Multiple Vtg Sh	2,87 %
<b>Total</b>	<b>42,84 %</b>

Total des placements : 99

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

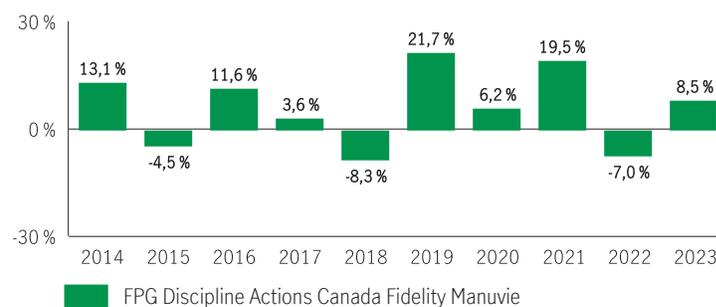
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 782,77 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,95 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	4,03	2,33
FPG série 2	3,45	2,33
FPG Perspective série 1	4,03	2,33
FPG Perspective série 2	3,45	2,33

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Il investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG à revenu mensuel Fidelity Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** avril 2007

**Gestionnaire de fonds:** Fidelity Investments Canada s.r.l.

**Valeur totale du fonds:** 635 973 854 \$

**Date d'établissement:** octobre 2006

**Nombre total d'unités en circulation:** 31 066 348

**Rotation du portefeuille:** 7,31 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,59	2,55	17,4824	151 748
FPG série 2	2 500	3,17	2,55	18,7115	733 205
FPG Perspective série 1	2 500	3,59	2,55	17,4824	368 247
FPG Perspective série 2	2 500	3,17	2,55	18,7115	668 432

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

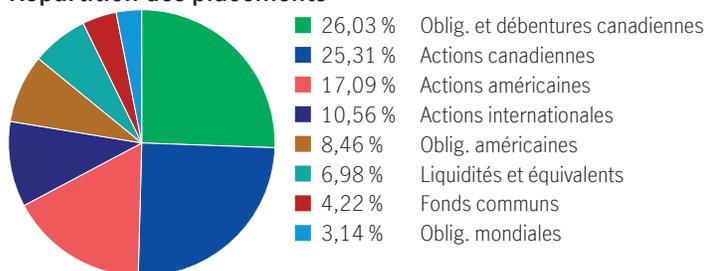
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Revenu mensuel. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé	4,22 %
High Yield Investments Directly Held	2,32 %
Bx Commercial Mortgage Trust 2022-Lp2, 2027-02-15	2,22 %
iShares Comex Gold Trust ETF	2,08 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2030-03-31	1,99 %
Alimentation Couche-Tard Inc. Multiple Vtg Sh	1,39 %
Rogers Communications Inc. CI B Non Vtg	1,22 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2053-02-15	1,18 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,09 %
Chemin de fer Canadien Limitée	1,07 %
<b>Total</b>	<b>18,78 %</b>

Total des placements : 1501

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

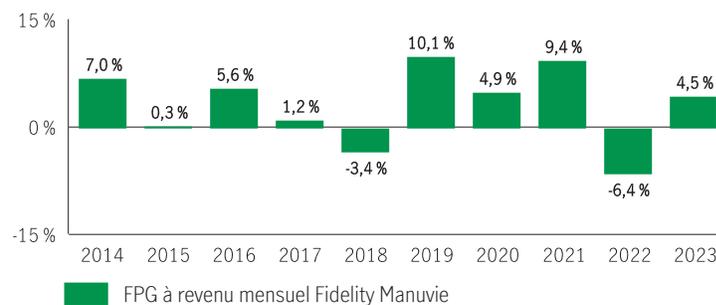
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 369,87 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,20 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,59	2,55
FPG série 2	3,17	2,55
FPG Perspective série 1	3,59	2,55
FPG Perspective série 2	3,17	2,55

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à la fois un revenu régulier et un potentiel de gains en capital. Il investit principalement dans une combinaison de titres de participation et de titres à revenu fixe canadiens, de titres américains adossés à des créances hypothécaires commerciales ainsi que de titres à revenu fixe à rendement élevé et de qualité inférieure, d'actions privilégiées et de titres convertibles. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement par le biais de placements dans des fonds sous-jacents.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Étoile du Nord Fidelity Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** janvier 2004

**Gestionnaire de fonds:** Fidelity Investments Canada s.r.l.

**Valeur totale du fonds:** 112 050 027 \$

**Date d'établissement:** janvier 2004

**Nombre total d'unités en circulation:** 4 227 938

**Rotation du portefeuille:** 13,14 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	4,23	2,70	23,8809	433 910
FPG série 2	2 500	3,70	2,70	26,5914	839 674
FPG Perspective série 1	2 500	4,23	2,70	23,8658	566 541
FPG Perspective série 2	2 500	3,70	2,70	26,5914	577 643

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

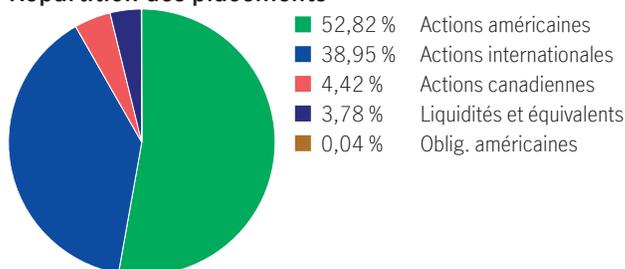
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Étoile du Nord. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	2,59 %
NVIDIA Corp.	2,07 %
Metro Inc.	1,34 %
Meta Platforms Inc. Cl A	1,30 %
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	1,30 %
Amazon.com Inc.	1,27 %
Johnson & Johnson	1,07 %
Imperial Brands PLC Shs	1,06 %
Diageo PLC Shs	1,05 %
Nestle S.A. Shs Nom	1,03 %
<b>Total</b>	<b>14,08 %</b>

Total des placements : 822

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

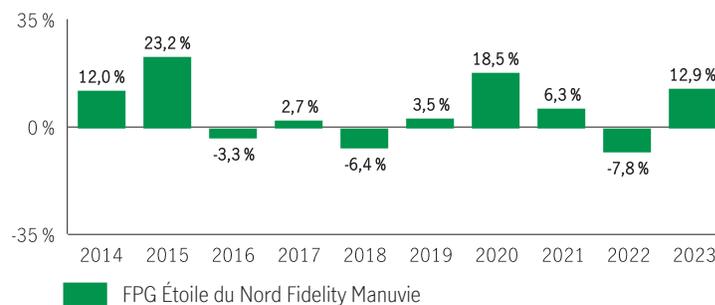
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 741,38 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,70 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	4,23	2,70
FPG série 2	3,70	2,70
FPG Perspective série 1	4,23	2,70
FPG Perspective série 2	3,70	2,70

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Il investit principalement dans des titres de participation de sociétés du monde entier.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Frontière Nord Fidelity Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** décembre 2000

**Gestionnaire de fonds:** Fidelity Investments Canada s.r.i.

**Valeur totale du fonds:** 227 251 383 \$

**Date d'établissement:** janvier 1997

**Nombre total d'unités en circulation:** 6 854 018

**Rotation du portefeuille:** 10,17 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,98	2,45	55,2819	660 912
FPG série 2	2 500	3,44	2,45	36,4318	1 032 942
FPG Perspective série 1	2 500	3,98	2,45	44,3564	740 730
FPG Perspective série 2	2 500	3,44	2,45	36,4318	909 995

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

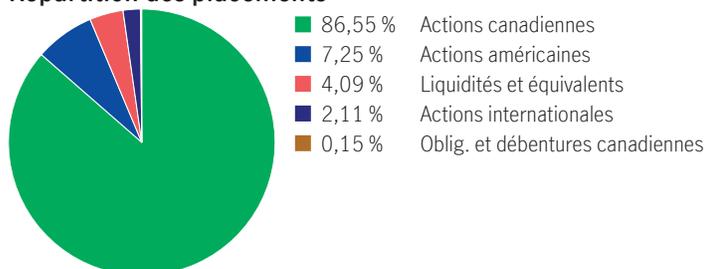
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Frontière Nord. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Chemin de fer Canadien Limitée	4,96 %
Banque Royale du Canada	4,95 %
Rogers Communications Inc. CI B Non Vtg	3,87 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,84 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,70 %
Alimentation Couche-Tard Inc. Multiple Vtg Sh	3,48 %
Constellation Software Inc.	2,87 %
Agnico-Eagle Mines Ltd.	2,82 %
Intact Financial Corporation	2,69 %
TMX Group Limited	2,52 %
<b>Total</b>	<b>35,70 %</b>

Total des placements : 157

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

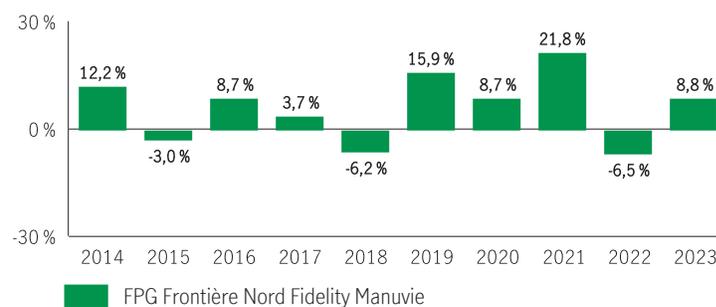
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 795,06 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,03 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,98	2,45
FPG série 2	3,44	2,45
FPG Perspective série 1	3,98	2,45
FPG Perspective série 2	3,44	2,45

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Il investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG de croissance Catégorie d'excellence canadienne BQÉ Invesco Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: décembre 2000

Gestionnaire de fonds: Invesco Canada Ltée

Valeur totale du fonds: 44 603 959 \$

Date d'établissement: janvier 1997

Nombre total d'unités en circulation: 1 508 218

Rotation du portefeuille: 4,15 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	4,28	2,70	36,4627	291 844
FPG série 2	2 500	3,75	2,70	28,2273	330 786
FPG Perspective série 1	2 500	4,24	2,70	30,9726	334 651
FPG Perspective série 2	2 500	3,75	2,70	28,2273	253 054

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

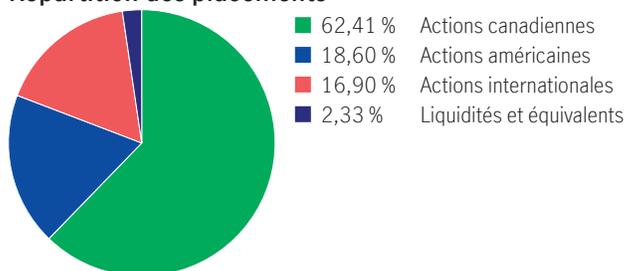
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de catégorie d'excellence canadienne BQÉ Invesco. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions canadiennes.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Celestica Inc. Sub Vtg Shs	4,58 %
Element Fleet Management Corp.	3,98 %
Banque Royale du Canada	3,48 %
Toromont Industries Ltd.	3,24 %
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	3,21 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	2,75 %
Aritzia Inc. Sub Vtg Shs	2,31 %
Intact Financial Corporation	2,24 %
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	2,18 %
Colliers International Group Inc. Sub Vtg Sh	2,10 %
<b>Total</b>	<b>30,07 %</b>

Total des placements : 99

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

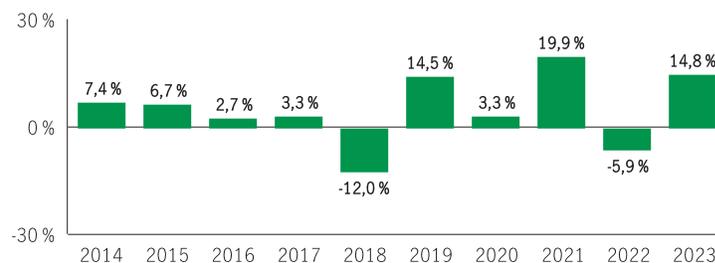
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 637,86 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,06 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



FPG de croissance Catégorie d'excellence canadienne BQÉ Invesco Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	4,28	2,70
FPG série 2	3,75	2,70
FPG Perspective série 1	4,24	2,70
FPG Perspective série 2	3,75	2,70

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme en investissant principalement dans des actions de sociétés canadiennes à petite, moyenne et grande capitalisation offrant un potentiel de croissance.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG de placements diversifiés Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** juillet 2008

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 563 855 067 \$

**Date d'établissement:** juillet 2008

**Nombre total d'unités en circulation:** 24 552 024

**Rotation du portefeuille:** 4,39 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,47	2,05	20,5601	174 408
FPG série 2	2 500	3,12	2,05	21,7097	531 249
FPG Perspective série 1	2 500	3,47	2,05	20,5601	321 504
FPG Perspective série 2	2 500	3,12	2,05	21,7097	400 599

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

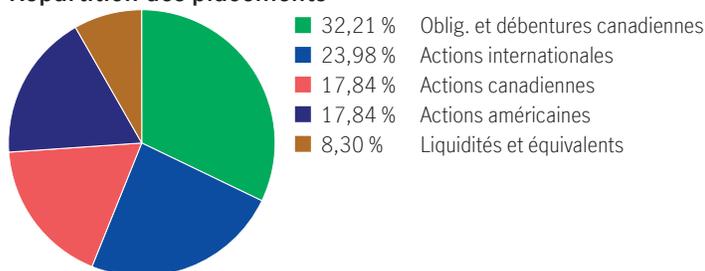
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de placements diversifiés Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères et de placements à revenu fixe canadiens.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Province de l'Ontario, 3,6 %, 2028-03-08	2,86 %
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	2,74 %
Gouv. du Canada, 2024-01-04	2,17 %
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	1,83 %
Province de l'Ontario, 4,65 %, 2041-06-02	1,32 %
CANADIAN TREASURY BILL 14MAR24 TBILL	1,16 %
Gouv. du Canada, 2024-02-29	1,09 %
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 2028-02-28	1,03 %
Thomson Reuters Corp., 0,02 %, 2025-05-14	1,01 %
Gouv. du Canada, 2024-02-15	0,94 %
<b>Total</b>	<b>16,15 %</b>

Total des placements : 348

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

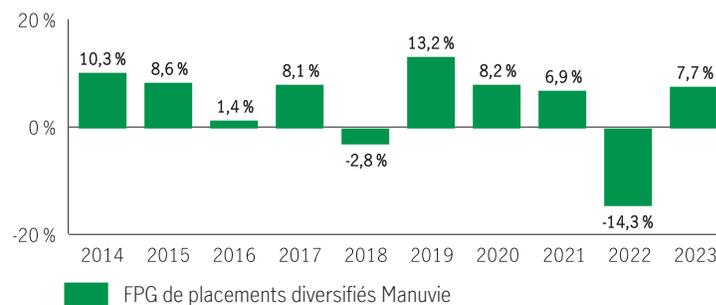
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 541,88 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,43 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,47	2,05
FPG série 2	3,12	2,05
FPG Perspective série 1	3,47	2,05
FPG Perspective série 2	3,12	2,05

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds équilibré vise la croissance du capital à long terme. Le Fonds vise à dégager des rendements nets d'impôt élevés, à long terme. Le sous-conseiller a l'intention d'atteindre cet objectif en investissant dans un ensemble diversifié d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, de bons du Trésor, de billets à court terme, de débiteures et d'obligations. Le Fonds peut également investir la totalité de son actif dans d'autres fonds de Manuvie.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Catégorie de placements canadiens Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** juillet 2008

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 72 838 257 \$

**Date d'établissement:** juillet 2008

**Nombre total d'unités en circulation:** 2 794 898

**Rotation du portefeuille:** 2,84 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	4,19	2,18	21,9891	8 183
FPG série 2	2 500	3,55	2,18	24,0451	82 102
FPG Perspective série 1	2 500	4,19	2,18	21,9891	29 840
FPG Perspective série 2	2 500	3,55	2,18	24,0451	59 933

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

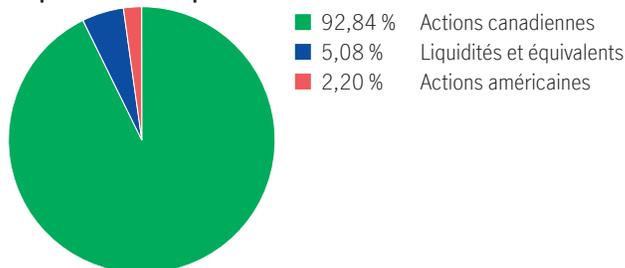
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Catégorie de placements canadiens Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions canadiennes.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque Royale du Canada	5,16 %
Canadian Natural Resources Ltd.	4,49 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	4,46 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,87 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,58 %
CGI Inc. CI A Sub Vtg	3,46 %
Banque de Montréal	3,20 %
Brookfield Corporation Vtg Shs CI A	3,19 %
AltaGas Ltd.	3,05 %
Constellation Software Inc.	3,03 %
<b>Total</b>	<b>37,49 %</b>

Total des placements : 49

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

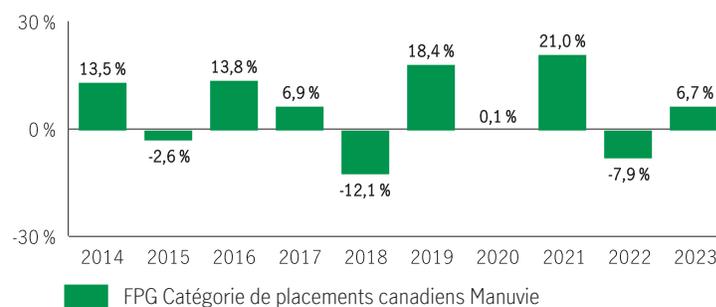
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 665,30 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,23 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	4,19	2,18
FPG série 2	3,55	2,18
FPG Perspective série 1	4,19	2,18
FPG Perspective série 2	3,55	2,18

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds d'actions canadiennes vise à faire croître le capital à long terme. Le Fonds vise à dégager un rendement à long terme supérieur à la moyenne, en investissant dans des titres de sociétés à grande capitalisation du monde entier. Les bons du Trésor ou les placements à court terme, dont l'échéance ne dépasse pas trois ans, peuvent également être utilisés à l'occasion.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG d'actions américaines Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** juillet 2008

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 707 783 634 \$

**Date d'établissement:** juillet 2008

**Nombre total d'unités en circulation:** 20 108 636

**Rotation du portefeuille:** 4,12 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	4,09	2,23	36,8812	221 348
FPG série 2	2 500	3,55	2,23	40,1937	171 705
FPG Perspective série 1	2 500	4,09	2,23	36,8812	269 028
FPG Perspective série 2	2 500	3,55	2,23	40,1937	126 333

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

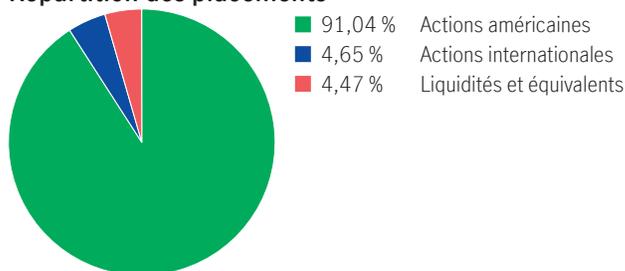
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'actions américaines Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	4,78 %
Amphenol Corp. CI A	4,63 %
Visa Inc. Com CI A	4,47 %
Marsh & McLennan Cos.	4,16 %
Alphabet Inc. Cap Stk CI C	3,62 %
Verisk Analytics Inc.	3,38 %
Arthur J. Gallagher & Co.	3,14 %
CME Group Inc.	3,05 %
Waters Corporation	2,85 %
UnitedHealth Group Inc.	2,80 %
<b>Total</b>	<b>36,87 %</b>

Total des placements : 62

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

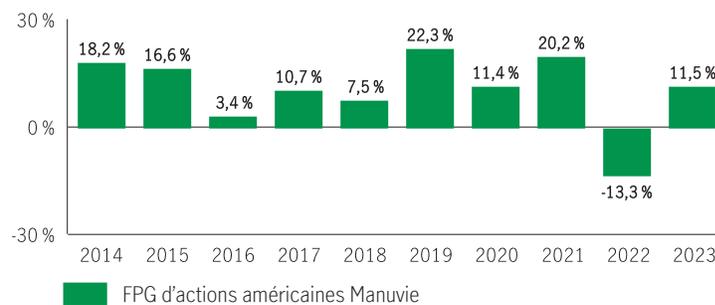
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 2 685,66 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 10,39 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 9 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	4,09	2,23
FPG série 2	3,55	2,23
FPG Perspective série 1	4,09	2,23
FPG Perspective série 2	3,55	2,23

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Le Fonds vise à dégager un rendement à long terme supérieur à la moyenne, en investissant dans des actions ordinaires de sociétés américaines. Le Fonds peut également, à l'occasion, investir dans des bons du Trésor ou des placements à court terme, dont l'échéance ne dépasse pas trois ans.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG de placement international Manuvie (fermé)

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** juillet 2008

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 35 377 814 \$

**Date d'établissement:** juillet 2008

**Nombre total d'unités en circulation:** 1 669 476

**Rotation du portefeuille:** 0,23 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	4,17	2,27	18,8687	30 467
FPG série 2	2 500	3,69	2,38	20,0835	311 524
FPG Perspective série 1	2 500	4,17	2,27	18,8687	68 908
FPG Perspective série 2	2 500	3,69	2,38	20,0835	207 133

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

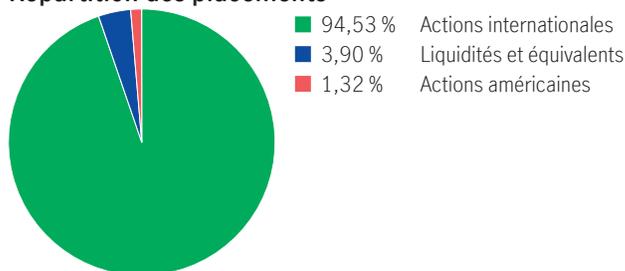
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Catégorie de placement international Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions étrangères.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Aon PLC Shs CIA	4,01 %
Wolters Kluwer N.V. Shs	3,93 %
RELX PLC Shs	3,79 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Shs	3,46 %
Bunzl PLC Shs	3,37 %
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	2,98 %
Deutsche Boerse AG Namen -Akt	2,85 %
NOVO NORDISK A/S	2,83 %
HDFC Bank Ltd. Eq New Fv Re 1	2,61 %
Ashtead Group PLC Shs	2,54 %
<b>Total</b>	<b>32,36 %</b>

Total des placements : 64

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

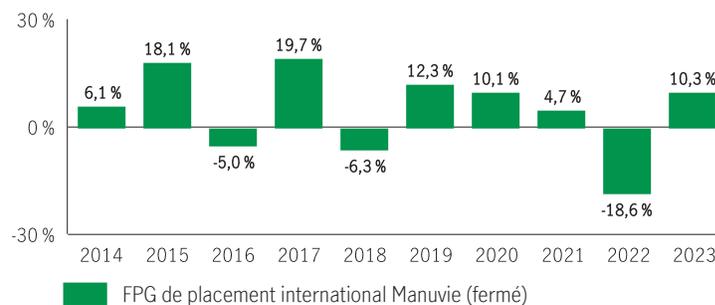
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 551,45 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,49 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	4,17	2,27
FPG série 2	3,69	2,38
FPG Perspective série 1	4,17	2,27
FPG Perspective série 2	3,69	2,38

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce Fonds vise à faire croître le capital à long terme et à diversifier les risques investissant principalement dans des actions de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG de dividendes mondiaux Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** septembre 2014

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 64 459 857 \$

**Date d'établissement:** septembre 2014

**Nombre total d'unités en circulation:** 3 407 403

**Rotation du portefeuille:** 12,68 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	4,17	3,09	17,2454	12 958
FPG série 2	2 500	3,50	2,55	18,2938	130 821
FPG Perspective série 1	2 500	4,10	3,09	17,3162	43 960
FPG Perspective série 2	2 500	3,50	2,55	18,2938	57 842

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

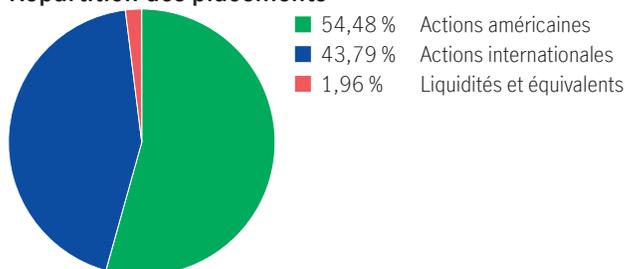
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de dividendes mondiaux Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	5,34 %
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc. Shs	4,03 %
Alphabet Inc. Cl A	3,39 %
Samsung Electronics Co. Ltd. Pfd Shs Non -Voting	3,21 %
CRH PLC Shs	3,16 %
ConocoPhillips	3,01 %
Compagnie de Saint-Gobain Shs	2,98 %
ING Groep N.V. Ing Groep N V	2,97 %
Philip Morris International Inc.	2,90 %
Apple Inc.	2,87 %
<b>Total</b>	<b>33,86 %</b>

Total des placements : 51

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

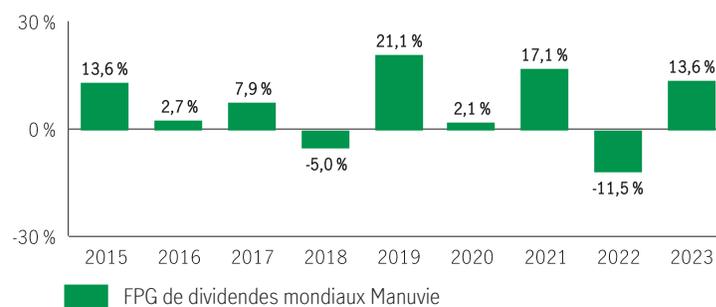
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 19 septembre 2014, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 830,03 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,73 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	4,17	3,09
FPG série 2	3,50	2,55
FPG Perspective série 1	4,10	3,09
FPG Perspective série 2	3,50	2,55

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié de titres de participation mondiaux productifs de dividendes.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG d'actions étrangères Ivy Manuvie (Mackenzie)

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** janvier 2005

**Gestionnaire de fonds:** Financière Mackenzie

**Valeur totale du fonds:** 33 049 574 \$

**Date d'établissement:** janvier 2005

**Nombre total d'unités en circulation:** 1 374 720

**Rotation du portefeuille:** 28,66 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	4,35	2,43	20,5717	403
FPG série 2	2 500	3,72	2,43	22,7760	285 901
FPG Perspective série 1	2 500	4,33	2,43	20,4266	35 098
FPG Perspective série 2	2 500	3,72	2,43	22,7760	132 464

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

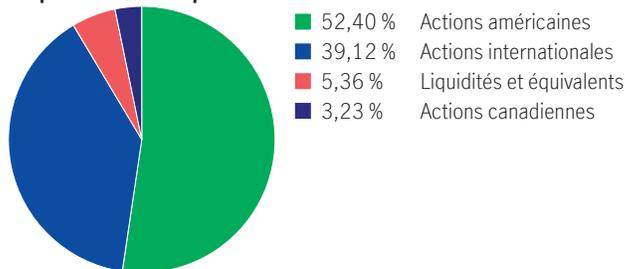
Ce fonds distinct investit directement dans un panier de titres composé principalement d'actions étrangères.

#### Dix principaux titres

Danaher Corp.	4,41 %
Colgate-Palmolive Co.	3,69 %
RBC 02JAN24 5.31% TD	3,67 %
Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	3,23 %
Alphabet Inc. Cl A	3,22 %
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	3,12 %
Johnson & Johnson	3,07 %
Reckitt Benckiser Group PLC Shs	2,92 %
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	2,88 %
Seven & i Holdings Co. Ltd. Shs	2,81 %
<b>Total</b>	<b>33,00 %</b>

Total des placements : 46

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

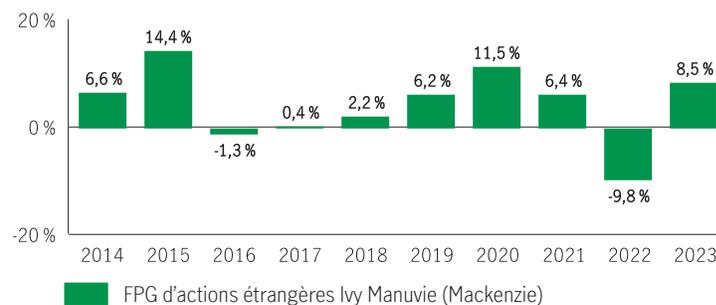
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 525,23 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,31 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	4,35	2,43
FPG série 2	3,72	2,43
FPG Perspective série 1	4,33	2,43
FPG Perspective série 2	3,72	2,43

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Fonds recherche la croissance à long terme tout en assurant la préservation de son capital. Le Fonds place la majeure partie de son actif dans des actions de sociétés américaines, bien qu'il ne se donne aucune limite géographique et placera dans d'autres marchés internationaux s'il y a lieu. Le Fonds peut aussi placer dans des titres à revenu fixe si les conditions du marché sont favorables.

**Stratégie :** Le gestionnaire du portefeuille adopte une stratégie de placement mixte axée autant sur la valeur que sur la croissance. Les membres de l'équipe favorisent les sociétés qui semblent présenter des perspectives de croissance supérieures et relativement constantes à long terme, et ils cherchent à déterminer la véritable valeur du placement par rapport au cours de l'action. Cet examen comprend l'analyse de la position concurrentielle de la société, de la qualité de son équipe de direction, des prévisions par rapport à sa rentabilité et de la solidité de sa situation financière.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG de revenu Mackenzie Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: janvier 2005

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 182 578 564 \$

Date d'établissement: mai 2002

Nombre total d'unités en circulation: 11 319 052

Rotation du portefeuille: 4,71 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,72	2,06	14,1812	21 663
FPG série 2	2 500	3,30	2,06	15,1490	251 572
FPG Perspective série 1	2 500	3,57	2,06	14,3789	122 206
FPG Perspective série 2	2 500	3,30	2,06	15,1490	196 212

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

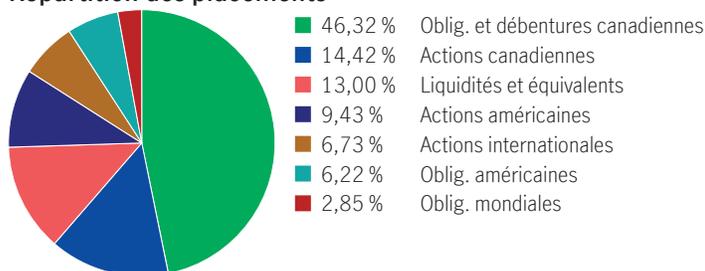
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans le Fonds de revenu Sentinelle Manuvie (fiducie d'investissement à participation unitaire). La fiducie d'investissement à participation unitaire sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	3,99 %
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	2,31 %
Gouv. du Canada, 2024-02-29	2,21 %
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	2,14 %
Bons du Trésor des États-Unis, 0,5 %, 2024-04-15	1,89 %
Province de l'Alberta, 3,1 %, 2050-06-01	1,68 %
Banque Royale du Canada	1,08 %
Rogers Communications Inc. note à taux variable, 0,05 %, 2081-12-17	0,97 %
Banque de Montréal	0,90 %
Gouv. du Canada, 0,5 %, 2050-12-01	0,85 %
<b>Total</b>	<b>18,02 %</b>

Total des placements : 626

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

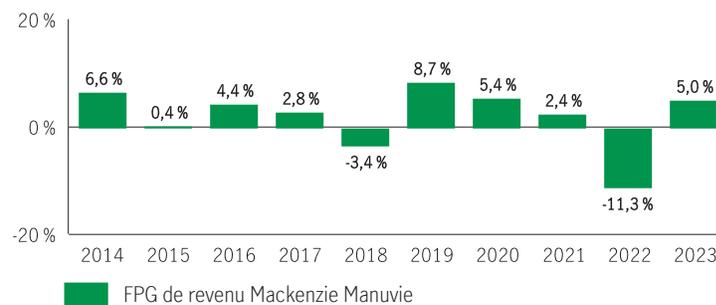
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 212,30 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,94 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,72	2,06
FPG série 2	3,30	2,06
FPG Perspective série 1	3,57	2,06
FPG Perspective série 2	3,30	2,06

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Fonds vise à procurer un revenu stable tout en assurant une sécurité raisonnable du capital en investissant principalement dans une combinaison de titres à revenu fixe et de titres de participation d'émetteurs situés partout dans le monde.

**Stratégie :** Lors de la sélection des titres, le gestionnaire du portefeuille a recours à une stratégie qui comporte cinq étapes pour trouver des placements axés sur la valeur : les secteurs et les sociétés sont analysés pour mieux comprendre les conditions fondamentales et les forces concurrentielles; la valeur des sociétés est étudiée au moyen de l'analyse de la trésorerie interne; les valeurs sont comparées aux cours des actions pour s'assurer des possibilités de hausses et procurer une marge de sécurité; l'analyse de tous les placements possibles est faite de façon uniforme; enfin, les titres qui présentent les meilleures possibilités de rendements sont privilégiés.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Avantage Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2012

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 32 735 943 \$

Date d'établissement: octobre 2006

Nombre total d'unités en circulation: 2 974 956

Rotation du portefeuille: --

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	0,00	0,00	11,0168	257 584
FPG série 2	2 500	0,00	0,00	10,9996	1 085 695
FPG Perspective série 1	2 500	0,00	0,00	11,0168	474 089
FPG Perspective série 2	2 500	0,00	0,00	10,9996	798 750

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit directement sur un compte de dépôt à vue de la Banque Manuvie.

#### Dix principaux titres

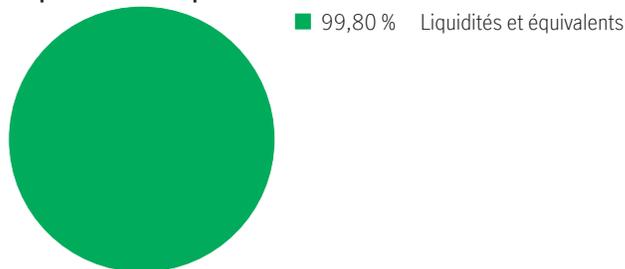
Dollar Canadien

99,80 %

**Total**
**99,80 %**

Total des placements : 1

#### Répartition des placements



### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisis et de votre situation fiscale.

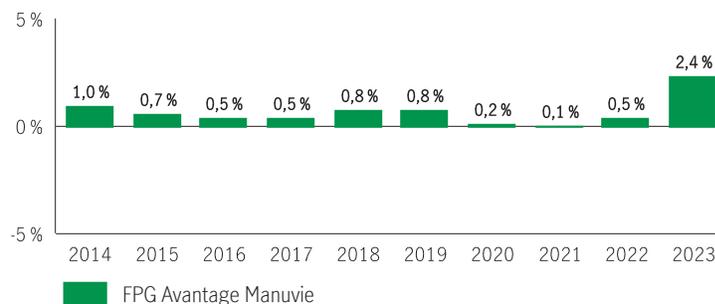
#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 077,25 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,75 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 10 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 1,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	2,25	2,25	
	moins de 2 ans après la souscription	1,75	2,00	
	moins de 3 ans après la souscription	1,25	1,75	
	moins de 4 ans après la souscription	0,75	1,25	
	moins de 5 ans après la souscription	0,25	1,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	0,75	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	0,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. **Manuvie renonce actuellement aux frais de gestion pour ce fonds, à son entière discrétion.** En contrepartie, Banque Manuvie verse à Manuvie des frais négociés de manière à permettre au fonds de fournir un revenu d'intérêt comparable au rendement des fonds distincts du marché monétaire canadien qui présentent des caractéristiques semblables. Cette entente relative aux frais peut changer ou prendre fin à tout moment. **Si l'entente relative aux frais était annulée, les frais de gestion applicables au fonds ne pourraient pas excéder 1,0 %.** Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	0,00	0,00
FPG série 2	0,00	0,00
FPG Perspective série 1	0,00	0,00
FPG Perspective série 2	0,00	0,00

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,40 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Fonds vise à offrir aux investisseurs un revenu d'intérêt en investissant tous les actifs détenus dans le portefeuille dans un Compte de dépôt à vue (encaissable) assorti d'un taux d'intérêt administré, auprès de sa filiale Banque Manuvie du Canada.

**Stratégie :** Le fonds vise à offrir un revenu d'intérêts aux investisseurs en investissant habituellement la totalité de l'actif de son portefeuille sur un compte de dépôt à vue (encaissable) sur lequel Manuvie perçoit auprès de la Banque Manuvie des honoraires négociés qui permettent au fonds d'offrir un taux d'intérêt comparable au rendement de fonds distincts du marché monétaire canadien présentant des caractéristiques semblables. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG équilibré Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2006

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 166 774 435 \$

Date d'établissement: septembre 1986

Nombre total d'unités en circulation: 7 020 409

Rotation du portefeuille: 13,98 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,43	2,20	16,0010	11 407
FPG série 2	2 500	3,08	2,20	16,8642	34 721
FPG Perspective série 1	2 500	3,43	2,20	16,0010	30 870
FPG Perspective série 2	2 500	3,08	2,20	16,8642	75 205

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

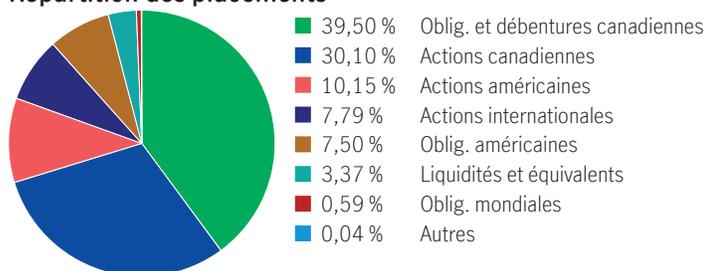
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement, de fonds en gestion commune et de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions canadiennes et de placements à revenu fixe canadiens.

#### Dix principaux titres

Fonds de base de revenu fixe canadien en gestion commune de gestion de placements Manuvie	44,85 %
Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett	10,11 %
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	9,93 %
Fonds d'actions canadiennes de base Manuvie	9,55 %
Fonds de base en gestion commune de titres américains à grande capitalisation gestion de placements Manuvie	7,25 %
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI	5,05 %
Fonds d'obligations américaines sans restriction Manuvie	4,97 %
Fonds d'actions internationales <i>SmartData</i> BNI	3,47 %
Fonds de placement international Manuvie	3,47 %
<b>Total</b>	<b>98,64 %</b>

Total des placements : 9

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

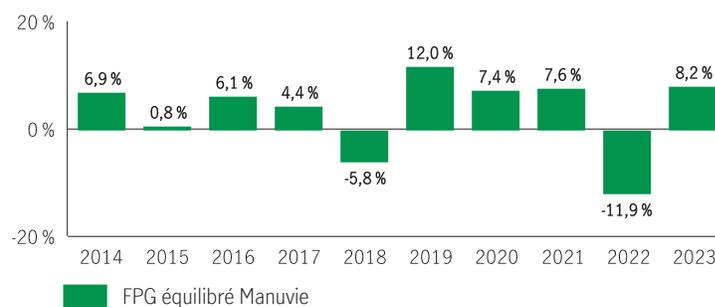
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 385,71 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,32 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,43	2,20
FPG série 2	3,08	2,20
FPG Perspective série 1	3,43	2,20
FPG Perspective série 2	3,08	2,20

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** L'objectif de placement du Fonds est de chercher à obtenir une croissance du capital à long terme et un revenu courant en investissant principalement dans des titres de participation canadiens.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Combiné d'occasions Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2008

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 294 436 369 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 14 038 274

Rotation du portefeuille: 12,52 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,61	2,10	18,0401	24 500
FPG série 2	2 500	3,31	2,10	18,9204	111 055
FPG Perspective série 1	2 500	3,61	2,10	18,0401	48 501
FPG Perspective série 2	2 500	3,31	2,10	18,9204	85 540

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

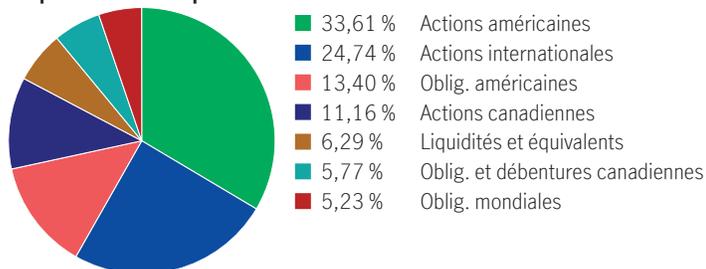
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions étrangères et de placements à revenu fixe canadiens.

#### Dix principaux titres

Fonds de dividendes mondiaux Manuvie	49,66 %
Fonds d'actions fondamental Manuvie	20,29 %
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	15,17 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	15,08 %
<b>Total</b>	<b>100,19 %</b>

Total des placements : 4

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

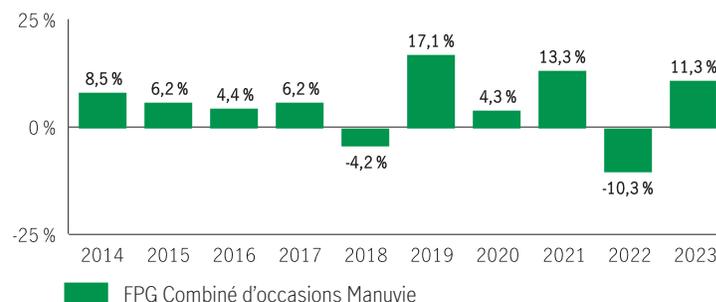
#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 690,97 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,39 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,61	2,10
FPG série 2	3,31	2,10
FPG Perspective série 1	3,61	2,10
FPG Perspective série 2	3,31	2,10

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** L'objectif de ce fonds est d'offrir une solution de placement intégrant des composantes de quatre fonds communs de placement Manuvie, y compris deux fonds d'actions mondiales, un fonds d'actions canadiennes et un fonds de titres à revenu fixe. Le portefeuille du Fonds est généralement composé de 20 % de titres à revenu fixe et de 80 % d'actions.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG de revenu fondamental Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** août 2015

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 804 304 382 \$

**Date d'établissement:** août 2015

**Nombre total d'unités en circulation:** 57 052 394

**Rotation du portefeuille:** 3,64 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,16	2,17	13,5838	488 131
FPG série 2	2 500	2,65	1,72	14,2063	1 929 292
FPG Perspective série 1	2 500	3,13	2,17	13,6255	1 186 260
FPG Perspective série 2	2 500	2,63	1,72	14,2106	1 791 801

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

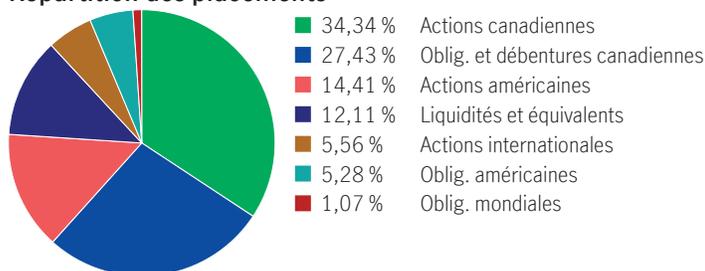
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu fondamental Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente détient principalement des actions et des placements à revenu fixe canadiens.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

La Banque Toronto-Dominion Com New	3,34 %
Constellation Software Inc.	2,35 %
Chemin de fer Canadien Limitée	2,24 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	2,22 %
TMX Group Limited	2,02 %
Microsoft Corp.	1,84 %
Banque de Montréal	1,83 %
Intact Financial Corporation	1,78 %
Empire Co. Ltd. CI A	1,71 %
Province de l'Ontario, 2,55 %, 2052-12-02	1,52 %
<b>Total</b>	<b>20,84 %</b>

Total des placements : 346

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêts, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 8 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

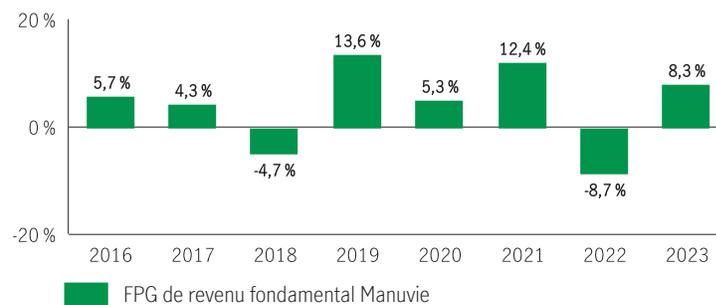
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 24 août 2015, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 420,96 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,30 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,16	2,17
FPG série 2	2,65	1,72
FPG Perspective série 1	3,13	2,17
FPG Perspective série 2	2,63	1,72

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce portefeuille équilibré vise à procurer un revenu mensuel régulier. Le Fonds investit principalement dans des actions et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG d'actions canadiennes à petite capitalisation Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2014

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 4 606 902 \$

Date d'établissement: décembre 2000

Nombre total d'unités en circulation: 148 437

Rotation du portefeuille: 3,64 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	4,20	2,55	10,7790	10
FPG série 2	2 500	3,65	2,55	11,5270	10
FPG Perspective série 1	2 500	4,24	2,55	10,7550	10
FPG Perspective série 2	2 500	3,65	2,55	11,5270	—

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans le Fonds canadien de croissance Manuvie (fiducie d'investissement à participation unitaire).

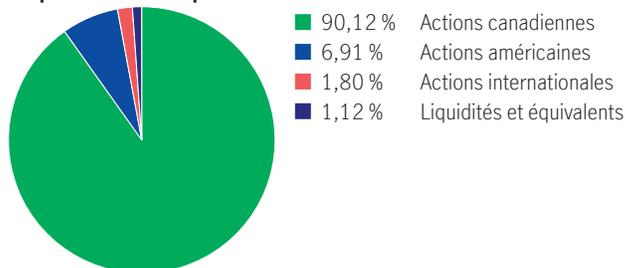
La fiducie d'investissement à participation unitaire sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

GFL Environmental Inc. Sub Vtg Shs	3,34 %
MEG Energy Corp.	3,32 %
Colliers International Group Inc. Sub Vtg Sh	3,14 %
ARC Resources Ltd.	3,07 %
Pan American Silver Corp.	3,07 %
Boyd Group Services Inc.	2,88 %
Boralex Inc. CI A New	2,81 %
Whitecap Resources Inc. Com New	2,81 %
Element Fleet Management Corp.	2,61 %
Arkansas Best Corp.	2,51 %
<b>Total</b>	<b>29,57 %</b>

Total des placements : 52

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

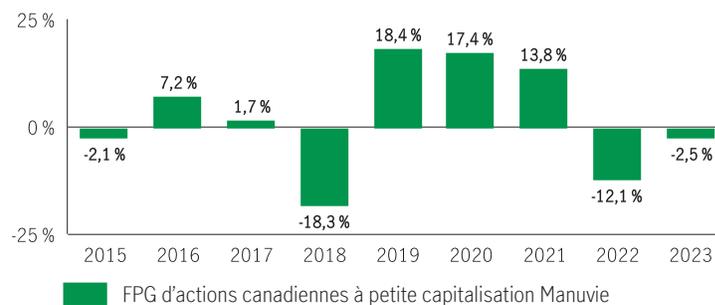
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 7 avril 2014, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 152,79 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,47 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>FPG %</th><th>FPG Perspective %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>4,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>3,50</td><td>4,50</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>2,50</td><td>3,75</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>1,50</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	FPG %	FPG Perspective %	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Retrait dans les délais suivants :	FPG %	FPG Perspective %																											
moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50																											
moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50																											
moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75																											
moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00																											
moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00																											
moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	4,20	2,55
FPG série 2	3,65	2,55
FPG Perspective série 1	4,24	2,55
FPG Perspective série 2	3,65	2,55

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Fonds vise à générer l'appréciation du capital à long terme en investissant dans des actions ordinaires de sociétés canadiennes de petite à moyenne capitalisation boursière, qui présentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne.

**Stratégie :** Le gestionnaire utilise à la fois l'analyse quantitative et l'analyse qualitative pour repérer les meilleures idées de placement, en privilégiant les titres qui semblent présenter un cours intéressant et un bon potentiel de croissance. Il utilise également un filtre quantitatif exclusif pour analyser un univers dynamique de sociétés en cherchant à faire ressortir celles qui présentent des caractéristiques attrayantes comme une direction compétente, des indicateurs de croissance et une perception favorable du marché.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG marché monétaire Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** mai 2018

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 72 008 833 \$

**Date d'établissement:** mai 2018

**Nombre total d'unités en circulation:** 6 936 223

**Rotation du portefeuille:** --

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	1,43	1,00	10,3613	476 529
FPG série 2	2 500	1,29	1,00	10,4466	661 787
FPG Perspective série 1	2 500	1,43	1,00	10,3633	631 015
FPG Perspective série 2	2 500	1,29	1,00	10,4466	279 935

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

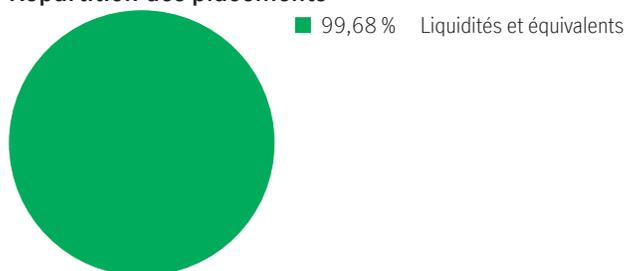
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds du marché monétaire Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'instruments du marché monétaire canadiens.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

TORONTO HYDRO CORPORATION 02JAN24 DN	9,70 %
PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA 19MAR24 PN	9,21 %
PROVINCE OF ALBERTA 13FEB24 TBILL	5,66 %
MERIT TRUST 15APR24 DN	4,35 %
SAFE TRUST 08FEB24 DN	4,11 %
SURE TRUST 08FEB24 DN	4,11 %
TOYOTA CREDIT CANADA INC 08MAY24 DN	3,80 %
TORONTO-DOMINION BANK, THE 30JAN24 BA	3,62 %
TOYOTA CREDIT CANADA INC 17JUN24 DN	3,50 %
PROVINCE OF ALBERTA 10JAN24 PN	3,24 %
<b>Total</b>	<b>51,30 %</b>

Total des placements : 35

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à obtenir des liquidités.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 5 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

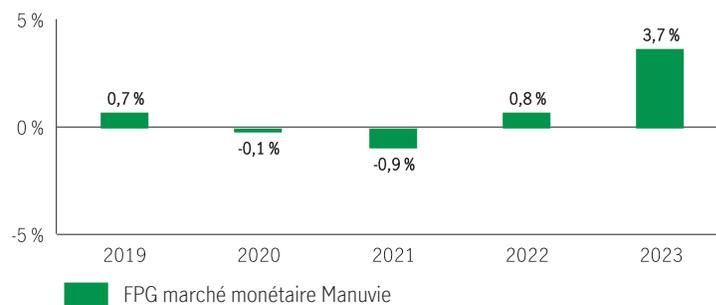
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 mai 2018, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 044,70 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,78 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 5 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 1,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	2,25	2,25	
	moins de 2 ans après la souscription	1,75	2,00	
	moins de 3 ans après la souscription	1,25	1,75	
	moins de 4 ans après la souscription	0,75	1,25	
	moins de 5 ans après la souscription	0,25	1,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	0,75	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	0,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	1,43	1,00
FPG série 2	1,29	1,00
FPG Perspective série 1	1,43	1,00
FPG Perspective série 2	1,29	1,00

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,40 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à procurer un revenu d'intérêt en investissant dans des titres à revenu fixe à court terme de grande qualité émis par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada, des banques à charte canadiennes ou des sociétés de prêt, des fiducies ou d'autres sociétés du Canada. Le fonds peut aussi investir dans des instruments portant intérêts, comme des comptes de dépôt à vue.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG marché monétaire Manuvie (sans frais)

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** mai 2018

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 72 008 833 \$

**Date d'établissement:** mai 2018

**Nombre total d'unités en circulation:** 6 936 223

**Rotation du portefeuille:** --

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 2	2 500	1,27	1,00	10,4536	41 282
FPG Perspective série 1	2 500	1,50	1,00	10,3250	92 694
FPG Perspective série 2	2 500	1,27	1,00	10,4536	95 416

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

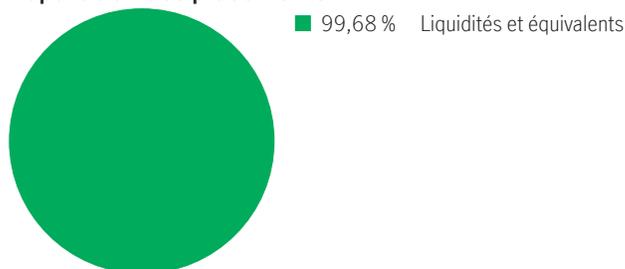
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds du marché monétaire Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'instruments du marché monétaire canadiens.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

TORONTO HYDRO CORPORATION 02JAN24 DN	9,70 %
PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA 19MAR24 PN	9,21 %
PROVINCE OF ALBERTA 13FEB24 TBILL	5,66 %
MERIT TRUST 15APR24 DN	4,35 %
SAFE TRUST 08FEB24 DN	4,11 %
SURE TRUST 08FEB24 DN	4,11 %
TOYOTA CREDIT CANADA INC 08MAY24 DN	3,80 %
TORONTO-DOMINION BANK, THE 30JAN24 BA	3,62 %
TOYOTA CREDIT CANADA INC 17JUN24 DN	3,50 %
PROVINCE OF ALBERTA 10JAN24 PN	3,24 %
<b>Total</b>	<b>51,30 %</b>

Total des placements : 35

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à obtenir des liquidités.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 5 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

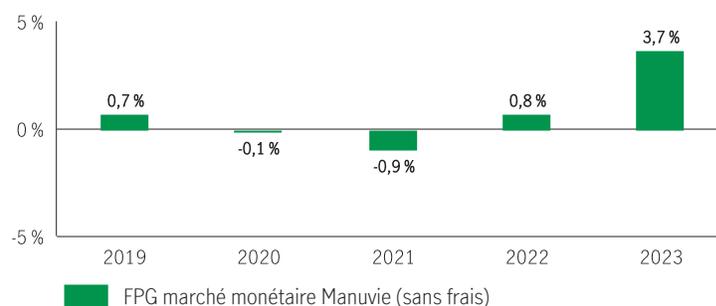
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 mai 2018, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 045,41 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,79 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 5 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Sans frais	Vous ne payez rien.	Aucuns frais de souscription ne seront facturés et aucune commission à la souscription ne sera versée à l'égard des sommes investies dans ce fonds.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 2	1,27	1,00
FPG <i>Perspective</i> série 1	1,50	1,00
FPG <i>Perspective</i> série 2	1,27	1,00

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,20 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à procurer un revenu d'intérêt en investissant dans des titres à revenu fixe à court terme de grande qualité émis par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada, des banques à charte canadiennes ou des sociétés de prêt, des fiducies ou d'autres sociétés du Canada. Le fonds peut aussi investir dans des instruments portant intérêts, comme des comptes de dépôt à vue.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG équilibré canadien Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2010

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 173 984 729 \$

Date d'établissement: octobre 2010

Nombre total d'unités en circulation: 8 185 505

Rotation du portefeuille: 4,15 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,41	2,11	19,3281	5 796
FPG série 2	2 500	3,13	2,11	20,0404	75 769
FPG Perspective série 1	2 500	3,41	2,11	19,3281	47 956
FPG Perspective série 2	2 500	3,13	2,11	20,0404	89 319

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

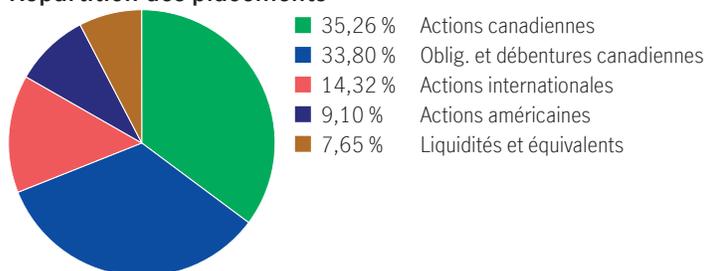
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds équilibré canadien Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	3,12 %
Province de l'Ontario, 3,6 %, 2028-03-08	3,00 %
Gouv. du Canada, 2024-02-15	2,27 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,04 %
Banque Royale du Canada	1,90 %
CGI Inc. CI A Sub Vtg	1,78 %
Canadian Natural Resources Ltd.	1,65 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,64 %
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	1,40 %
Province de l'Ontario, 4,65 %, 2041-06-02	1,37 %
<b>Total</b>	<b>20,17 %</b>

Total des placements : 261

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

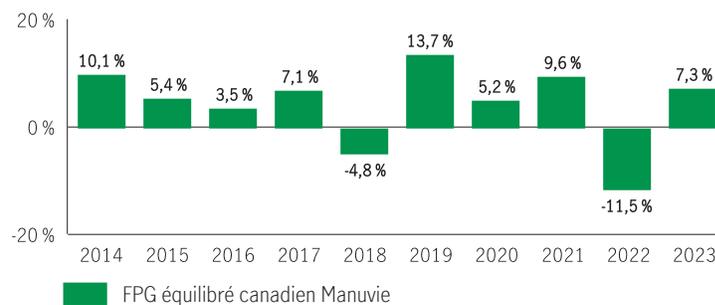
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 523,75 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,30 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,41	2,11
FPG série 2	3,13	2,11
FPG Perspective série 1	3,41	2,11
FPG Perspective série 2	3,13	2,11

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à faire croître et à préserver le capital à long terme. Le Fonds peut investir la totalité de son actif dans un portefeuille diversifié d'autres fonds communs et peut aussi investir dans des actions ordinaires, des actions privilégiées, des bons du Trésor, des billets à court terme, des débetures et des obligations.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Fonds de revenu de dividendes Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2013

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 1 103 752 589 \$

**Date d'établissement:** avril 2013

**Nombre total d'unités en circulation:** 45 743 378

**Rotation du portefeuille:** 3,75 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,68	2,50	22,1153	489 894
FPG série 2	2 500	3,25	2,50	23,0975	364 994
FPG Perspective série 1	2 500	3,67	2,50	22,1384	466 416
FPG Perspective série 2	2 500	3,25	2,50	23,0975	284 777

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

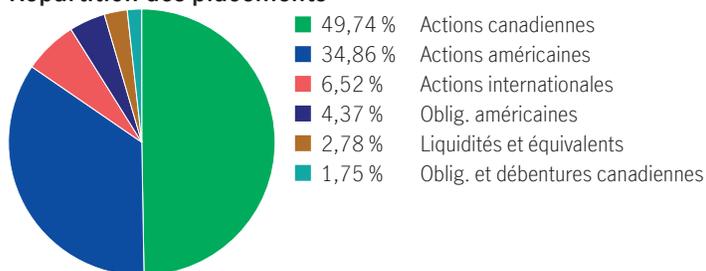
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu de dividendes Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Thomson Reuters Corp. Com No Par	4,04 %
Linde PLC Shs	4,02 %
Roper Technologies Inc.	4,02 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	4,01 %
Constellation Software Inc.	4,01 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,99 %
Visa Inc. Com Cl A	3,99 %
FirstService Corporation	3,98 %
Waste Connections Inc.	3,28 %
Cadence Design Systems Inc.	2,97 %
<b>Total</b>	<b>38,31 %</b>

Total des placements : 80

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

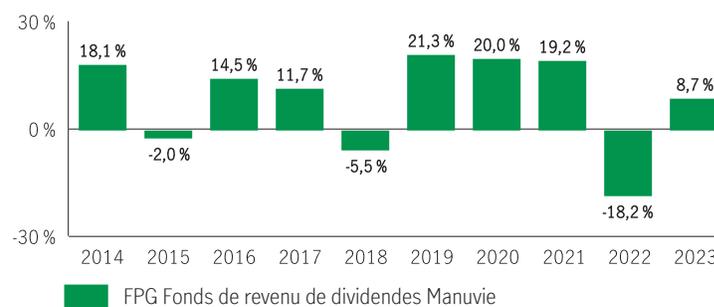
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 2 159,67 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,00 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,68	2,50
FPG série 2	3,25	2,50
FPG Perspective série 1	3,67	2,50
FPG Perspective série 2	3,25	2,50

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds d'actions canadiennes vise à procurer un revenu et à faire croître le capital à long terme. Le Fonds investira dans un portefeuille diversifié dont le volet en actions sera composé principalement d'actions ordinaires et privilégiées canadiennes versant des dividendes. Il peut aussi investir dans des titres de fiducies de placement immobilier (FPI) et de fiducies de redevances. Une partie de l'actif du Fonds peut également être investie dans des titres étrangers.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG catégories d'actions mondiales Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** mai 2017

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 571 364 329 \$

**Date d'établissement:** octobre 2013

**Nombre total d'unités en circulation:** 21 979 205

**Rotation du portefeuille:** 3,61 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	4,22	3,81	13,1466	37 738
FPG série 2	2 500	3,66	2,44	15,7883	80 081
FPG Perspective série 1	2 500	4,22	3,81	13,1466	159 205
FPG Perspective série 2	2 500	3,66	2,44	15,7883	88 680

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

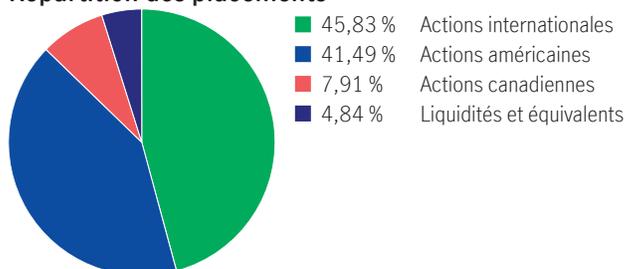
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Catégorie d'actions mondiales Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions étrangères.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Marsh & McLennan Cos.	4,53 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	4,33 %
Publicis Groupe S.A. Shs	4,04 %
Microsoft Corp.	3,96 %
Wolters Kluwer N.V. Shs	3,94 %
UnitedHealth Group Inc.	3,73 %
CGI Inc. CI A Sub Vtg	3,58 %
Aon PLC Shs CI A	2,95 %
KDDI Corp. Shs	2,86 %
NOVO NORDISK A/S	2,85 %
<b>Total</b>	<b>36,78 %</b>

Total des placements : 59

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 6 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

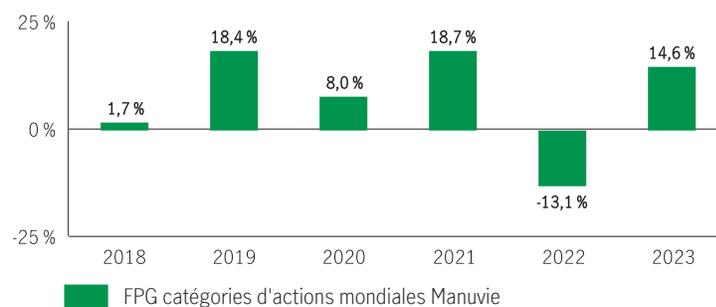
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 19 mai 2017, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 579,43 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 7,15 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 6 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>FPG %</th><th>FPG Perspective %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>4,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>3,50</td><td>4,50</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>2,50</td><td>3,75</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>1,50</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	FPG %	FPG Perspective %	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Retrait dans les délais suivants :	FPG %	FPG Perspective %																											
moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50																											
moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50																											
moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75																											
moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00																											
moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00																											
moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	4,22	3,81
FPG série 2	3,66	2,44
FPG Perspective série 1	4,22	3,81
FPG Perspective série 2	3,66	2,44

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Le Fonds vise à procurer un rendement à long terme supérieur à la moyenne en investissant dans des titres de sociétés du monde entier.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Portefeuille Gestion de la volatilité mondiale Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** septembre 2014

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 50 846 056 \$

**Date d'établissement:** octobre 2013

**Nombre total d'unités en circulation:** 4 081 798

**Rotation du portefeuille:** 4,76 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,25	2,44	11,5974	40 474
FPG série 2	2 500	3,01	2,08	12,0277	74 148
FPG Perspective série 1	2 500	3,47	2,44	11,5261	47 824
FPG Perspective série 2	2 500	3,01	2,08	12,0277	67 112

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

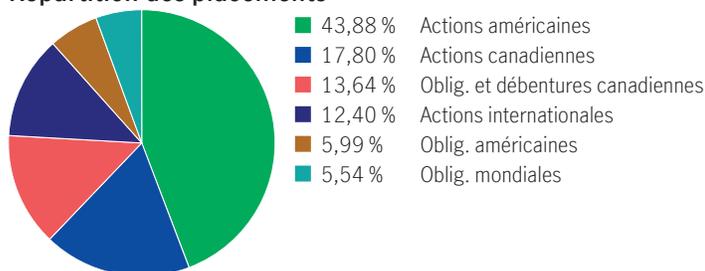
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Gestion de la volatilité mondiale Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente investit principalement dans des FNB lui permettant de participer aux marchés étrangers des actions et des placements à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

SPDR BLOOMBERG INTL TREASURY BOND ETF	11,22 %
Financial Select Sector SPDR	3,53 %
Apple Inc.	1,97 %
Microsoft Corp.	1,92 %
SPDR BLOOMBERG HIGH YIELD BOND ETF	1,23 %
Amazon.com Inc.	1,20 %
Banque Royale du Canada	1,10 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	0,92 %
NVIDIA Corp.	0,75 %
Shopify Inc. Cl A	0,73 %
<b>Total</b>	<b>24,56 %</b>

Total des placements : 20881

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance du capital et qui a une bonne tolérance aux fluctuations des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

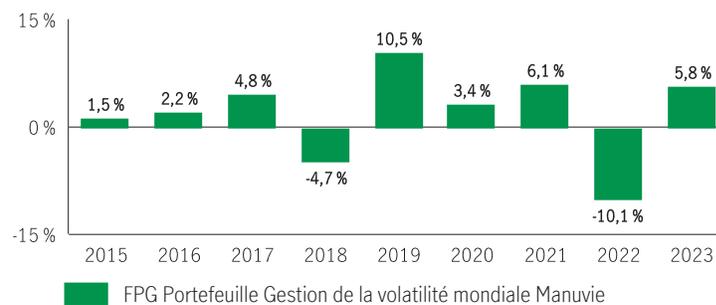
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 19 septembre 2014, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 202,90 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,01 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,25	2,44
FPG série 2	3,01	2,08
FPG Perspective série 1	3,47	2,44
FPG Perspective série 2	3,01	2,08

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce Fonds vise à obtenir un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme tout en tentant de gérer la volatilité de l'ensemble du portefeuille.

**Stratégie :** Le Fonds investit dans des parts du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG à revenu mensuel élevé américain Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** septembre 2014

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 1 517 907 331 \$

**Date d'établissement:** avril 2014

**Nombre total d'unités en circulation:** 91 813 972

**Rotation du portefeuille:** 3,33 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,47	2,49	15,2186	172 360
FPG série 2	2 500	3,05	2,13	15,7980	864 596
FPG Perspective série 1	2 500	3,42	2,49	15,2672	473 812
FPG Perspective série 2	2 500	3,05	2,13	15,7980	461 642

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

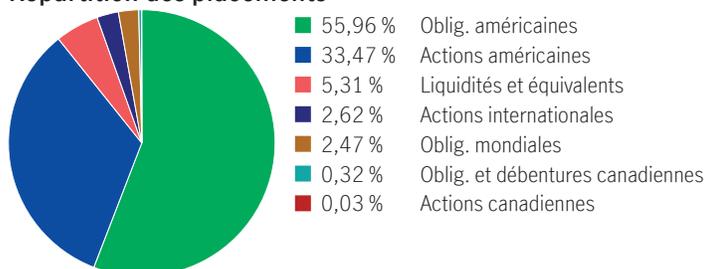
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu mensuel élevé américain Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions américaines et de placements à revenu fixe américains.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

UNITED STATES TREASUR 4.375000% 30NOV30	2,58 %
Billet du Trésor des États-Unis, 4,75 %, 2043-11-15	2,54 %
Billet du Trésor des États-Unis, 4,13 %, 2053-08-15	2,38 %
UNITED STATES TREASUR 4.500000% 15NOV33	1,61 %
Cintas Corp.	1,59 %
Roper Technologies Inc.	1,57 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	1,57 %
Linde PLC Shs	1,57 %
Union Pacific Corp.	1,56 %
Visa Inc. Com Cl A	1,56 %
<b>Total</b>	<b>18,54 %</b>

Total des placements : 888

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

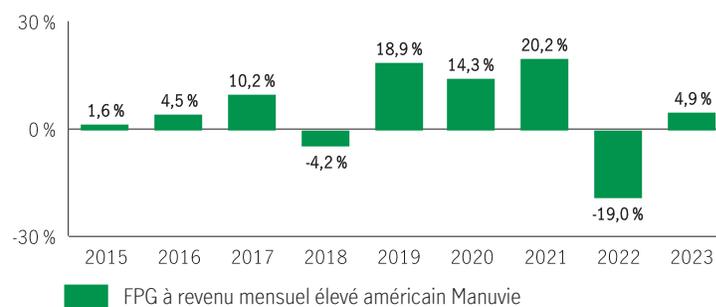
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 19 septembre 2014, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 580,23 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,05 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,47	2,49
FPG série 2	3,05	2,13
FPG Perspective série 1	3,42	2,49
FPG Perspective série 2	3,05	2,13

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds équilibré vise à procurer un revenu et une plus-value en capital en investissant principalement dans un éventail diversifié de titres de participation productifs de dividendes ou non et de titres à revenu fixe américains.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Combiné Banque Nationale Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2016

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 302 762 941 \$

Date d'établissement: octobre 2016

Nombre total d'unités en circulation: 19 440 848

Rotation du portefeuille: 9,91 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,68	2,28	14,7600	65 730
FPG série 2	2 500	3,36	2,28	15,1574	342 791
FPG Perspective série 1	2 500	3,63	2,28	14,7925	237 219
FPG Perspective série 2	2 500	3,34	2,28	15,1706	270 384

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

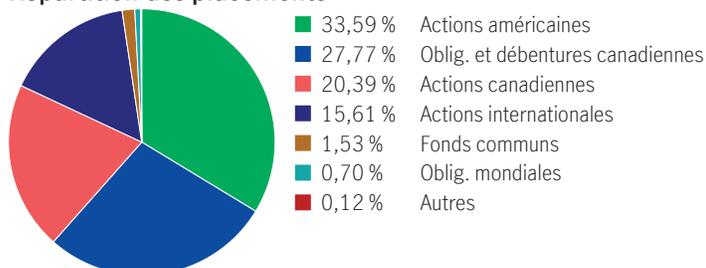
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des actions étrangères et des placements à revenu fixe canadiens.

#### Dix principaux titres

Fonds d'actions mondiales BNI	49,76 %
Fonds d'obligations BNI	30,23 %
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI	20,28 %
<b>Total</b>	<b>100,26 %</b>

Total des placements : 3

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

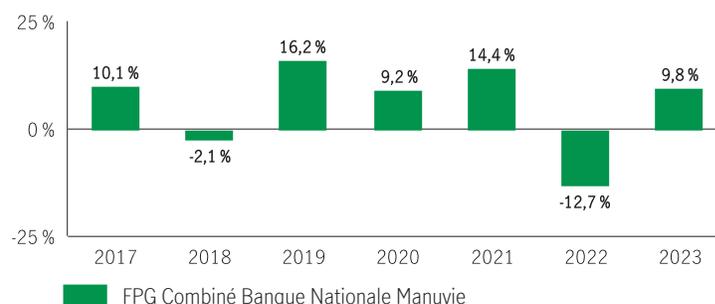
#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 octobre 2016, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 516,22 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,94 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>FPG %</th><th>FPG Perspective %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>4,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>3,50</td><td>4,50</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>2,50</td><td>3,75</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>1,50</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	FPG %	FPG Perspective %	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Retrait dans les délais suivants :	FPG %	FPG Perspective %																											
moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50																											
moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50																											
moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75																											
moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00																											
moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00																											
moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,68	2,28
FPG série 2	3,36	2,28
FPG Perspective série 1	3,63	2,28
FPG Perspective série 2	3,34	2,28

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Fonds Combiné est une solution de placement intégrant des composantes de trois fonds communs de Banque Nationale, y compris un fonds d'actions mondiales, un fonds d'actions canadiennes et un fonds de titres à revenu fixe. Le portefeuille du Fonds est généralement composé de 20 % de titres à revenu fixe et de 80 % d'actions.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG Portefeuille Équilibré mondial Simplicité Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2007

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 528 159 362 \$

**Date d'établissement:** avril 2007

**Nombre total d'unités en circulation:** 27 523 907

**Rotation du portefeuille:** 5,26 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,55	2,21	16,9935	109 406
FPG série 2	2 500	3,18	2,21	18,1106	449 972
FPG Perspective série 1	2 500	3,55	2,21	16,9935	251 671
FPG Perspective série 2	2 500	3,18	2,21	18,1106	422 703

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Équilibré mondial Simplicité Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères et de placements à revenu fixe canadiens.

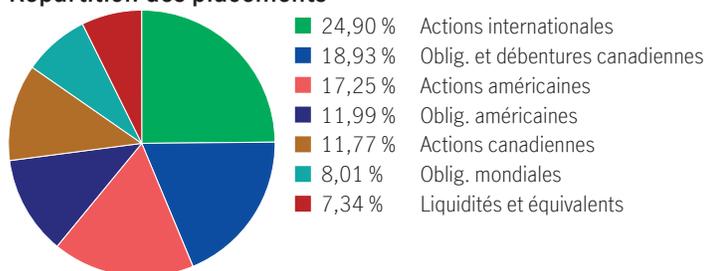
### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds obligations Manuvie	15,06 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	9,54 %
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	6,65 %
Fonds d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie	5,88 %
Catégorie de placement international Manuvie	5,17 %
Fonds d'obligations canadiennes sans restriction Manuvie	5,02 %
Fonds mondial de titres d'infrastructures côtés Manuvie	4,88 %
FNB de dividendes internationaux intelligents Manuvie	4,87 %
Fonds en gestion commune de titres d'emprunt de sociétés de marchés émergents gestion de placements Manuvie	4,39 %
FNB indiciel multifactoriel international des marchés développés Manuvie	4,27 %
<b>Total</b>	<b>65,71 %</b>

**Total**

Total des placements : 21

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

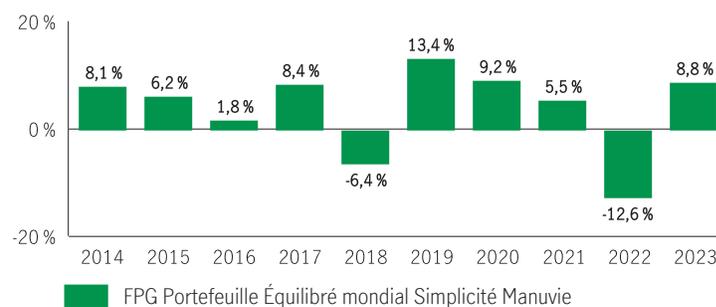
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 473,01 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,95 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

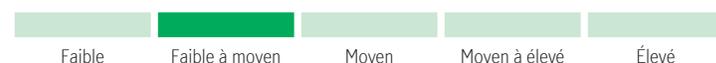
Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,55	2,21
FPG série 2	3,18	2,21
FPG Perspective série 1	3,55	2,21
FPG Perspective série 2	3,18	2,21

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Portefeuille vise à obtenir des rendements à long terme compatibles avec la préservation du capital. Le Portefeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif. Il investit dans d'autres fonds communs (les « fonds sous-jacents »), principalement des fonds d'actions et de fonds à revenu fixe mondiaux. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du portefeuille dans des liquidités s'il estime que les conditions du marché le justifient.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG de revenu de dividendes TD Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2008

Gestionnaire de fonds: Gestion de Placements TD inc.

Valeur totale du fonds: 489 770 209 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 23 614 160

Rotation du portefeuille: 4,37 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,59	2,38	18,1777	60 812
FPG série 2	2 500	3,22	2,38	19,2797	482 430
FPG Perspective série 1	2 500	3,59	2,38	18,1777	151 815
FPG Perspective série 2	2 500	3,22	2,38	19,2797	217 769

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

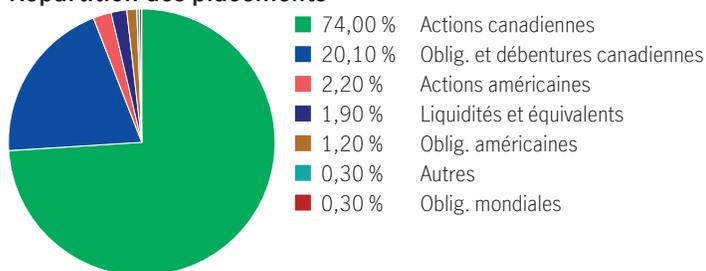
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu de dividendes TD. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque Royale du Canada	7,52 %
La Banque Toronto-Dominion	7,02 %
Banque de Montréal	6,12 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,91 %
Brookfield Corporation	4,41 %
Chemin de fer Canadien Limitée	3,71 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,61 %
Enbridge Inc.	3,41 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,21 %
Société Financière Manuvie	2,01 %
<b>Total</b>	<b>45,92 %</b>

Total des placements : 660

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

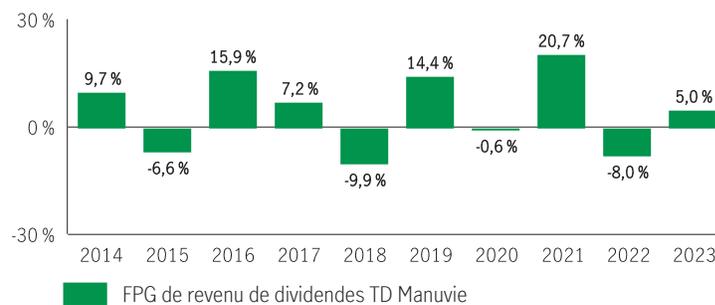
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 521,70 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,29 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,59	2,38
FPG série 2	3,22	2,38
FPG Perspective série 1	3,59	2,38
FPG Perspective série 2	3,22	2,38

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** L'objectif fondamental de placement est de procurer un revenu et, en second lieu, de faire croître le capital, en investissant principalement dans des titres produisant un revenu.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG équilibré Sélect Invesco Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2002

Gestionnaire de fonds: Invesco Canada Ltée

Valeur totale du fonds: 37 782 704 \$

Date d'établissement: janvier 1997

Nombre total d'unités en circulation: 1 332 911

Rotation du portefeuille: 3,43 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,46	2,25	31,3193	264 899
FPG série 2	2 500	3,15	2,25	28,0136	263 968
FPG Perspective série 1	2 500	3,48	2,25	29,8558	373 241
FPG Perspective série 2	2 500	3,15	2,25	28,0136	227 276

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

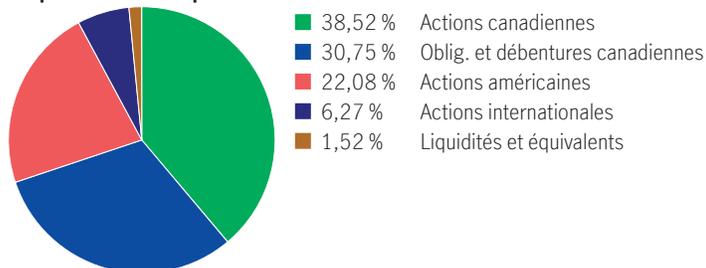
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds équilibré Sélect Invesco. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque Royale du Canada	5,32 %
Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	4,08 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,49 %
ICON PLC Shs	2,18 %
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2033-12-01	2,13 %
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	2,12 %
Marriott International Inc. Cl A	2,12 %
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2028-09-01	2,11 %
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	2,06 %
Expeditors International of Washington, Inc.	2,05 %
<b>Total</b>	<b>27,63 %</b>

Total des placements : 264

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

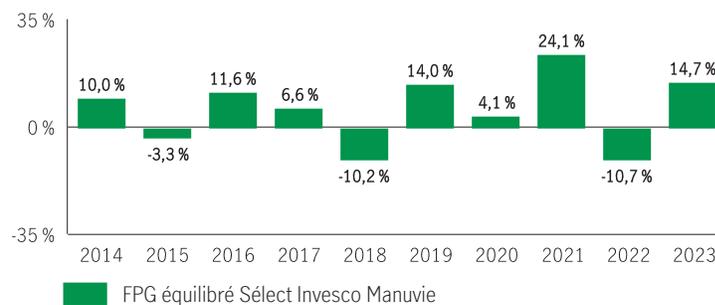
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 715,18 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,54 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,46	2,25
FPG série 2	3,15	2,25
FPG Perspective série 1	3,48	2,25
FPG Perspective série 2	3,15	2,25

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à faire croître le capital et à générer un revenu à long terme. Le Fonds investit dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés du Canada, mais aussi dans des actions et des titres à revenu fixe étrangers.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

## FPG mondial d'actions Sélect Invesco Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: décembre 2000

Gestionnaire de fonds: Invesco Canada Ltée

Valeur totale du fonds: 54 660 479 \$

Date d'établissement: janvier 1997

Nombre total d'unités en circulation: 2 277 066

Rotation du portefeuille: 1,83 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	4,14	2,50	26,7022	228 265
FPG série 2	2 500	3,42	2,50	21,7112	346 883
FPG Perspective série 1	2 500	4,12	2,50	22,9465	365 310
FPG Perspective série 2	2 500	3,42	2,50	21,7112	395 894

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

### Dans quoi le fonds investit-il?

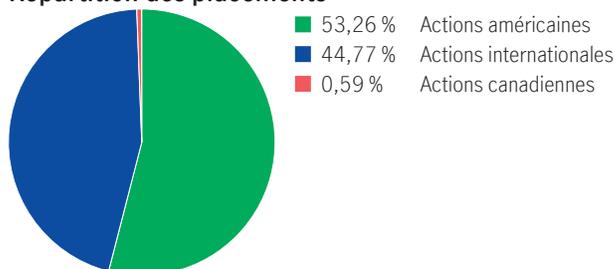
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds mondial d'actions Sélect Invesco. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Alphabet Inc. Cl A	11,03 %
Meta Platforms Inc. Cl A	6,96 %
DLF Limited Shs	5,15 %
Analog Devices Inc.	4,83 %
Intuit Inc.	4,73 %
Airbus SE Airbus Group N V	4,58 %
S&P Global Inc.	4,29 %
Adobe Inc.	4,22 %
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton S.E. Shs	4,22 %
Novo Nordisk A/S	4,17 %
<b>Total</b>	<b>54,20 %</b>

Total des placements : 89

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

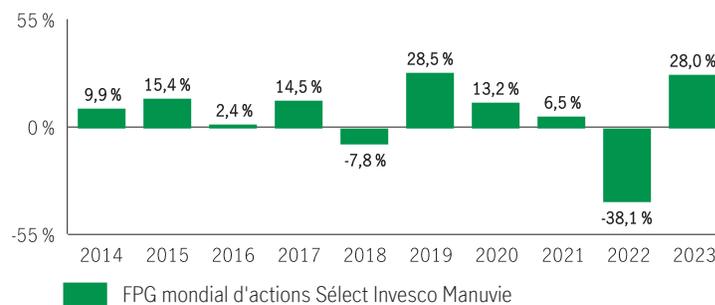
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 683,05 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,34 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b>	<b>FPG %</b>	<b>FPG Perspective %</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

\* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	4,14	2,50
FPG série 2	3,42	2,50
FPG Perspective série 1	4,12	2,50
FPG Perspective série 2	3,42	2,50

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à générer une forte croissance du capital et un niveau élevé de fiabilité à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés partout dans le monde.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

# Risques liés aux placements

Les placements sous-jacents des fonds distincts peuvent être des parts de fonds communs de placement, de fonds en gestion commune ou d'autres placements sélectionnés. Les facteurs de risque des placements sous-jacents affectent directement ces placements et auront également une incidence sur les fonds distincts. Pour une description détaillée des risques de ces fonds sous-jacents, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information des fonds sous-jacents, dont des exemplaires sont disponibles sur demande.

**Risque associé aux créances mobilières ou hypothécaires :** En cas d'évolution de la perception que le marché a des émetteurs de titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires, ou d'évolution de la solvabilité des parties concernées, la valeur des titres peut s'en ressentir. De plus, pour les titres adossés à des créances mobilières, il existe un risque de décalage entre les flux de trésorerie des actifs sous-jacents garantissant les titres et l'obligation de remboursement à l'échéance des titres. Dans le cas des titres adossés à des créances hypothécaires, il existe également les risques que les taux d'intérêt appliqués aux prêts hypothécaires baissent, qu'un débiteur hypothécaire ne s'acquitte pas des obligations lui incombant en vertu d'un prêt hypothécaire ou que la valeur du bien garanti par l'hypothèque diminue.

**Le risque de crédit** est le risque que l'émetteur d'un titre d'emprunt (obligation, effet à court terme) manque à ses engagements. Ce risque influe négativement sur la valeur des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent, ce qui entraîne une diminution du rendement global du Fonds.

**Risque lié à la catégorie de société** Certains fonds sous-jacents sont structurés comme des catégories d'actions d'une seule société qui peuvent contenir plusieurs fonds. Chaque fonds d'une catégorie de société comporte son propre actif et son propre passif, et les dépenses expressément attribuables à un fonds donné seront imputées séparément à celui-ci. Cependant, l'actif de chaque fonds est la propriété de la société. Par conséquent, si un fonds ne peut pas remplir ses obligations, celles-ci peuvent être acquittées en utilisant l'actif des autres fonds de la société.

**Le risque lié aux instruments dérivés** se présente quand des instruments dérivés sont utilisés comme un outil de gestion du risque afin d'atténuer ou de diversifier un risque indésirable. Certains fonds et fonds sous-jacents peuvent placer une partie de leur actif dans des instruments dérivés pour se protéger, pour respecter un objectif de durée ou pour reproduire un rendement comparable à celui d'un placement direct dans le fonds sous-jacent. La capacité d'un fonds à se défaire des instruments dérivés dépend de la liquidité des instruments en question sur le marché, de l'évolution du marché par rapport aux prévisions du gestionnaire et de la capacité de l'autre partie à s'acquitter de ses obligations. Par conséquent, rien ne garantit que les opérations associées à des instruments dérivés seront toujours profitables au Fonds. L'utilisation d'instruments dérivés en vue d'acquérir des placements non prévus dans la description des placements du Fonds est interdite.

**Risque associé à la politique en matière de durabilité (environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)) :** La politique de placement ESG d'un Fonds ESG pourrait faire en sorte qu'il ait un rendement différent de celui de fonds semblables qui n'ont pas une telle politique. Les critères liés à cette politique de placement ESG pourraient faire en sorte que le Fonds ESG renonce à des occasions d'achat de certains titres lorsqu'il pourrait par ailleurs être avantageux de le faire ou vende des titres en raison d'enjeux ESG quand il pourrait par ailleurs être désavantageux de le faire. De plus, les investisseurs pourraient avoir une vision différente de ce qui constitue une caractéristique ESG positive ou négative. Par conséquent, les sociétés dans lesquelles un Fonds ESG investit, directement ou indirectement, pourraient ne pas représenter les croyances et les valeurs d'un investisseur donné. Un Fonds ESG exercera les droits de vote représentés par les procurations conformément à la politique de vote par procuration du gestionnaire.

**Risque associé aux fonds négociés en bourse :** Certains fonds peuvent acheter des titres de fonds négociés en bourse (« FNB »). Ces FNB visent à procurer des rendements comparables à ceux d'un indice donné d'un marché ou d'un secteur d'activité. Les FNB ne dégagent pas nécessairement le même rendement que l'indice qu'ils suivent en raison, notamment, des écarts de pondération des titres composant le FNB et l'indice pertinent (ces écarts sont généralement faibles) et des frais de fonctionnement et de gestion des FNB. Un FNB peut aussi, pour diverses raisons, ne pas reproduire fidèlement le segment du marché ou l'indice à la base de ses objectifs de placement. Le cours des titres d'un FNB peut aussi fluctuer et la valeur des fonds qui investissent dans des titres de FNB s'en ressentira.

**Le risque de change** se présente quand un fonds sous-jacent place dans des pays autres que le Canada ou comprend des titres libellés dans une monnaie étrangère dont la valeur diminue par rapport à la devise canadienne. Dans un tel cas, le rendement des titres étrangers du fonds sous-jacent diminue, ce qui se répercute sur le rendement total du Fonds.

**Le risque de concentration** se présente lorsque le portefeuille d'un fonds, y compris un fonds sous-jacent est composé de relativement peu de titres. En conséquence, la répartition des placements pourrait ne pas couvrir l'ensemble des secteurs ou encore se concentrer dans des régions ou des pays particuliers. En concentrant les placements, une part considérable du Fonds ou du fonds sous-jacent pourrait être investie dans un seul titre. Une volatilité accrue peut s'ensuivre, car les fluctuations du cours d'un seul titre auront une incidence plus importante sur la valeur du portefeuille du Fonds. Cela peut également conduire à une diminution de la liquidité du portefeuille du Fonds.

**Le risque de cybersécurité désigne** le risque de cyberattaque ou de piratage informatique des systèmes technologiques qui peut entraîner la divulgation de renseignements confidentiels, l'accès non autorisé à des renseignements sensibles, la destruction ou la corruption de données et des pertes financières pour le Fonds. Manuvie et ses fournisseurs de services ont recours à la technologie dans presque tous les aspects des affaires et des activités de l'organisation, y compris celles du Fonds. Par conséquent, Manuvie s'est dotée d'un solide programme de sécurité informatique en constante évolution, lequel comporte des politiques, des procédés et des technologies et réunit des professionnels dévoués à la protection de l'information, des systèmes et des réseaux – et exige que ses fournisseurs de services fassent de même. Il demeure toutefois possible que ces mesures ne suffisent pas à protéger nos réseaux et nos actifs informatiques contre chacune de ces attaques. En effet, les techniques de cyberattaque changent fréquemment, deviennent de plus en plus sophistiquées, sont souvent impossibles à déceler avant d'être lancées et peuvent provenir de sources très diverses. Ainsi, il est possible que Manuvie et ses fournisseurs de services ne puissent pas anticiper toutes les perturbations, atteintes à la vie privée et brèches de sécurité ou à mettre en place des mesures préventives contre celles-ci. Les cyberattaques pourraient entraîner une infraction aux lois sur la protection de la vie privée ou de la réglementation en matière de sécurité informatique, et occasionner des perturbations majeures de l'accès aux réseaux et des activités d'affaires.

**Le risque d'inflation** représente la possibilité que l'inflation ait une incidence défavorable sur les taux d'intérêt, ce qui rendrait le cours des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent moins intéressant et nuirait, par conséquent, au rendement global du Fonds.

**Le risque de taux d'intérêt** tient au fait que les taux d'intérêt peuvent fluctuer et donc influencer négativement sur la valeur des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent, ce qui entraîne une diminution du rendement global du Fonds.

**Le risque d'illiquidité** désigne le risque qu'un placement ne puisse pas facilement être converti en espèces. Un placement peut-être moins liquide s'il n'est pas couramment négocié, s'il existe des restrictions quant au marché sur lequel il est négocié ou des restrictions d'ordre juridique, ou du fait de la nature du placement lui-même, des conditions de règlement ou d'autres raisons comme une pénurie d'acheteurs intéressés par le placement en question ou par le marché dans son ensemble. Les placements peu liquides peuvent voir leur valeur fluctuer de manière spectaculaire, ce qui peut causer des pertes.

**Le risque de gestionnaire** vient de ce qu'un gestionnaire de portefeuille peut acquérir des titres peu performants, se départir de titres qui continuent à prendre de la valeur ou tout simplement ne pas reconnaître un marché baissier ou haussier. Dans un cas comme dans l'autre, cela pourra influencer directement sur le rendement du Fonds.

**Le risque de marché** est le plus commun des risques liés aux placements sur les marchés financiers. Il s'agit du risque de voir diminuer la valeur des éléments d'actif du fonds sous-jacent pour la simple raison que l'ensemble du marché est en baisse, ce qui entraîne par conséquent une diminution du rendement global du Fonds. La rentabilité du programme de placement d'un fonds peut dépendre en grande partie des fluctuations futures des actions et d'autres placements. Ces dernières années, les marchés boursiers ont été caractérisés par une volatilité et une imprévisibilité marquées. De nombreux facteurs peuvent influencer sur le rendement d'un fonds, notamment : les taux d'intérêt; l'évolution de l'offre et de la demande; les politiques commerciales, budgétaires et monétaires des gouvernements ainsi que leurs programmes de contrôle des devises; et les événements politiques et économiques d'envergure nationale et internationale. Par ailleurs, des événements imprévus et imprévisibles—comme la guerre et l'occupation, une crise sanitaire généralisée ou une pandémie mondiale (par exemple, la récente propagation de la maladie à coronavirus [COVID-19]), le terrorisme et les risques géopolitiques connexes—peuvent stimuler la volatilité à court terme sur les marchés et avoir une incidence négative à long terme sur les économies du monde et les marchés en général, y compris les États-Unis, le Canada et d'autres économies et marchés des valeurs mobilières. Ainsi, chaque fonds est exposé à un certain niveau de risque de marché, qui peut parfois être considérable.

**Risque associé à l'immobilier** : Les biens immobiliers ne sont, par nature, pas des actifs liquides. Il n'existe pas de marché officiel pour la négociation des biens immobiliers et le public n'a accès qu'à très peu de documents présentant les modalités des opérations immobilières. Il faut parfois du temps pour vendre des placements immobiliers à un prix raisonnable, ce qui limite l'aptitude des fonds à réagir rapidement aux changements des conditions économiques ou financières.

**Risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titre** : Il se peut que les Fonds participent directement à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, ou ils peuvent être exposés indirectement aux risques qui y sont associés en raison des fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent. Bien que les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres soient différentes, ces trois arrangements donnent lieu à un échange temporaire de titres contre des liquidités ainsi qu'à une obligation simultanée de remettre une quantité semblable des mêmes titres à une date ultérieure. Le prêt de titres est une convention par laquelle un fonds prête des titres par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé moyennant des frais et une forme de sûreté acceptable. Dans le cadre d'une mise

en pension, un fonds s'engage à vendre des titres contre des liquidités, tout en assumant l'obligation de racheter les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix inférieur et à une date ultérieure. Une opération de prise en pension est une opération selon laquelle un fonds achète des titres contre des liquidités, tout en s'engageant à revendre les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix supérieur et à une date ultérieure. Les risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres se produisent lorsqu'une contrepartie, qu'il s'agisse de l'emprunteur, du vendeur ou de l'acheteur, manque à ses engagements dans le cadre de la convention attestant l'opération. Le fonds est alors forcé de présenter une demande dans le but de récupérer son placement. Dans le cadre d'opérations de prêt de titres ou de mise en pension de titres, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres prêtés ou vendus augmentait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Dans le cadre d'une opération de prise en pension, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres achetés par le fonds diminuait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Pour limiter les risques liés à ces opérations, un fonds respectera divers contrôles et plafonds visant à réduire ces risques et limitera son exposition globale à ce type d'opérations. Un fonds peut aussi restreindre ses dépôts de sûreté aux seuls prêteurs qui satisfont à divers critères de solvabilité, et uniquement à concurrence de certains plafonds.

**Le risque des petites entreprises** est un risque qui résulte de la volatilité plus importante des titres de petites entreprises par rapport à ceux de grandes entreprises plus solidement implantées. C'est pourquoi la valeur d'un fonds qui souscrit des placements de petites entreprises peut connaître de fortes variations.

**Le risque souverain** (pays souverain) se présente quand on place à l'étranger et qu'on s'expose au risque d'investir dans des entreprises qui échappent aux lois du Canada. Plusieurs facteurs (communication de l'information, liquidité, stabilité politique, mesures sociales, etc.) peuvent avoir des répercussions sur le cours de placements étrangers et, par ricochet, sur la valeur des éléments d'actif du Fonds, ce qui pourrait nuire au rendement global du Fonds.

**Risque de spécialisation** : Certains fonds se spécialisent dans un secteur d'activité ou une région du monde. La spécialisation permet au conseiller en valeurs de se concentrer sur des secteurs précis de l'économie, ce qui peut hausser les profits si le secteur et les sociétés choisies prospèrent. En revanche, si le secteur d'activité ou la région éprouve des difficultés, le fonds en souffrira, car il contient relativement peu d'autres placements susceptibles de faire contrepoids et les titres d'un même secteur d'activité tendent à être touchés par les difficultés de la même manière. Le fonds doit respecter son objectif de placement et peut devoir continuer à acheter principalement des titres du secteur d'activité ou géographique en question, qu'il soit prospère ou non.

**Risque associé aux porteurs de titres importants** : Il est possible qu'un fonds retrouve, parmi ses investisseurs, un ou plusieurs porteurs d'un grand nombre de ses titres, comme une institution financière ou un fonds dominant. Si l'un de ces investisseurs décide de se défaire de ses titres du fonds, ce dernier peut être contraint de vendre ses placements sur le marché à un cours défavorable pour répondre à sa demande. Le fonds peut également être contraint de modifier la composition de son portefeuille de manière significative. Ces mesures peuvent entraîner d'importantes fluctuations de la valeur liquidative du fonds et avoir une incidence négative sur le rendement. Les fonds ont néanmoins des politiques et des procédures visant à surveiller, détecter et décourager les opérations à court terme inappropriées ou excessives. Voir «Opérations à court terme».

**Le risque associé aux fonds sous-jacents** s'applique lorsqu'un fonds distinct qui achète des parts d'un fonds sous-jacent peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent.



La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.